 335 (2026-2027) - N°1

PARLEMENT

DE LA

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

SESSION 2026-2027

04 NOVEMBRE 2026

RAPPORT D'ACTIVITÉS

DU CONSEIL DE LA TRANSMISSION DE LA MÉMOIRE - DE SEPTEMBRE 2024 À JUIN 2026

En vertu de l'article 9 du décret du 13 mars 2009 relatif à la transmission de la mémoire des crimes de génocide, des crimes contre l'humanité, des crimes de guerre et des faits de résistance ou des mouvements ayant résisté aux régimes qui ont suscité ces crimes, ce rapport a été transmis à la commission de la Culture, de l'Education permanente, des Relations internationales, des Affaires générales, du Règlement et du Contrôle des communications des membres du gouvernement.

CONSEIL DE LA TRANSMISSION DE LA MEMOIRE (CTM)

Rapport d'activités

Septembre 2024 – Juin 2026

Décret du 13 mars 2009 relatif à la transmission de la mémoire des crimes de génocide, des crimes contre l'humanité, des crimes de guerre et des faits de résistance ou des mouvements ayant résisté aux régimes qui ont suscité ces crimes.

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES 2

Abréviations 4

Introduction 5

Section I Actions du Conseil de la transmission de la mémoire (CTM) 6

Section II Actions de la Coordination pédagogique Histoire & Mémoire 10

I. Gestion administrative et financière 10

II. Des initiatives propres 12

Une journée événementielle consacrée à la valorisation du décret « Mémoire » 12

Des initiatives multiples en lien avec la thématique de la Shoah 13

Une volonté de sensibilisation au génocide des Yézidis 14

Afrique centrale et droit international humanitaire 15

Plus globalement… 16

III. Perspectives 2026/2027 17

Section III Mise en œuvre du décret du 13 mars 2009 relatif à la transmission de la mémoire des crimes de génocide, des crimes contre l'humanité, des crimes de guerre et des faits de résistance ou des mouvements ayant résisté aux régimes qui ont suscité ces crimes 18

I. Financement de la mise en œuvre du décret 18

II. Les Centres reconnus par le décret « Mémoire » du 13 mars 2009 (modifié en 2017 et 2024) 19

III. Missions des Centres reconnus dans le cadre du décret « Mémoire » 19

IV. Processus de reconnaissance et de renouvellement de reconnaissance des *Centres labellisés* et des *Centres de ressources* 20

V. Evaluation des actions menées par les Centres reconnus et mise en place de nouveaux documents d'analyse 20

➔ Actions développées par le *Centre pluridisciplinaire de la transmission de la mémoire* et évaluation à mi-mandat (2025) 21

➔ Actions développées par les Centres de ressources et les Centres labellisés 23

VI. Les appels à projets ordinaires et extraordinaires 25

Le dispositif et la mise en œuvre pour la période janvier 2024 – juin 2026 25

Quelques éléments d'analyse et chiffrés portant sur les appels à projets ordinaires et extraordinaires 2024-2026 26

➔ Appels à projets ordinaires 2024 26

➔ Appels à projets extraordinaires 2024 26

➔ Appels à projets ordinaires 2025 26

➔ Appels à projets extraordinaires 2025 26

➔ Appels à projets extraordinaires 2026 26
Section IV Evaluation externe du décret 29
I. Cadre de l'évaluation 29
II. Phasage du processus d'évaluation 29
III. Synthèse des constats 30
Constats sur le fonctionnement et les interactions entre les Centres 30
Constats sur la cohérence du dispositif « Centres » 30
Constats sur la cohérence « de fait » du dispositif « Centres » 31
Recommandations émises par l'équipe de recherche (BDO Advisory) 31
Section V Modifications du décret « Mémoire » 32
Section VI Conclusions 33
Annexes 35
Annexe 1 – Composition du Conseil de la transmission de la mémoire 35
Annexe 2 – Coordonnées du Centre pluridisciplinaire, des Centres de ressources et des Centres labellisés 36
Annexe 3 – Exemples de projets soutenus dans le cadre des appels à projets ordinaires (2024 et 2025) et extraordinaires (2024, 2025 et 2026) 38

ABREVIATIONS

Le décret	Le décret du 13 mars 2009 relatif à la *transmission de la mémoire des crimes de génocide, des crimes contre l'humanité, des crimes de guerre et des faits de résistance ou des mouvements ayant résisté aux régimes qui ont suscité ces crimes.* Dénommé également décret « Mémoire » dans le rapport.
Le Conseil	Le Conseil de la transmission de la mémoire (CTM)
La Fédération	La Fédération Wallonie-Bruxelles (FW-B)
La Coordination pédagogique	La Coordination pédagogique Histoire & Mémoire de la Direction Citoyenneté, Mémoire, Démocratie au sein du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles. La Coordination pédagogique est aussi dénommée CiMéDé-HM dans le rapport.

INTRODUCTION

Le présent rapport est établi en application de l'article 9 du décret du 13 mars 2009 et ses modifications ultérieures qui stipule que *« le Conseil établit chaque année un rapport d'activités comprenant notamment les éléments permettant une évaluation. Celui-ci est communiqué au Gouvernement et au Parlement. »*

Ce rapport au Gouvernement et au Parlement rendra à la fois compte de l'activité du *Conseil de la transmission de la mémoire* (CTM) ainsi que de l'ensemble des actions entreprises dans le cadre de l'application du décret relatif à la *transmission de la mémoire des crimes de génocide, des crimes contre l'humanité, des crimes de guerre et des faits de résistance ou des mouvements ayant résisté aux régimes qui ont suscité ces crimes.*

La période concernée par le présent rapport illustre une phase complète de fonctionnement de l'ensemble du dispositif mis en place initialement et complété par les décrets du 5 octobre 2017 et du 4 avril 2024 pour atteindre les objectifs définis dans l'article 1er du décret du 13 mars 2009 – à savoir :

- Le *Conseil de la transmission de la mémoire* ;
- La *Coordination pédagogique Histoire & Mémoire* de la *Direction Citoyenneté, Mémoire, Démocratie* (CiMéDé-HM) ;
- Le *Centre pluridisciplinaire*, les *Centres de ressources* et les *Centres labellisés* ;
- Les appels à projets ordinaires et extraordinaires ;
- L'organisation d'une journée de promotion du décret.

Cette période a également été marquée par le développement continu et conséquent des activités et initiatives mises en place dans le cadre du décret. Il en sera notamment question dans la section III consacrée à l'analyse de la mise en œuvre dudit décret.

Dans cette perspective, la troisième évaluation du décret[1] réalisée par un opérateur externe (BDO Advisory) s'est penchée sur la systémique du dispositif « Centres » sous le prisme de la synergie et des collaborations. Elle a permis de cerner les apports positifs de ces actions et de faire des propositions d'amélioration du dispositif.

Le présent rapport d'activités « septembre 2024 à juin 2026 » a été examiné et adopté par le *Conseil de la transmission de la mémoire* lors de sa réunion du 30 septembre 2026.

Il a été transmis au Gouvernement et au Parlement.

[1] Les deux évaluations précédentes ont été réalisées par l'Université Saint-Louis de Bruxelles, *Centre d'études sociologiques (CES) et* Centre de recherches en histoire du droit, des institutions et de la société (CRHiDI) sur le dispositif décrétal dans son ensemble (2016) ainsi sur l'impact, auprès du public jeune, des actions menées par des associations et des établissements scolaires dans le cadre des appels à projets annuels (2019).

SECTION I LES ACTIONS DU CONSEIL DE LA TRANSMISSION DE LA MEMOIRE

Les missions du Conseil sont définies dans l'article 4 du décret :

- Remettre un avis au Gouvernement sur la reconnaissance et le retrait de reconnaissance du *Centre pluridisciplinaire*, des *Centres de ressources* et des *Centres labellisés* ;
- Formuler un avis au Gouvernement sur les dossiers remis suite aux appels à projets ;
- Donner au Gouvernement, soit d'initiative, soit à sa demande, des avis sur toute question relative à l'objet du décret.

La composition du *Conseil* et la procédure de désignation de ses membres sont régies par les dispositions contenues dans l'article 5 du décret. Il comprend dix membres effectifs et dix suppléants désignés par le Gouvernement pour un terme de cinq ans renouvelables une fois :

- Six représentants du monde académique ;
- Trois représentants de la société civile ;
- Un représentant du Carrefour Régional et Communautaire de la Citoyenneté et de la Démocratie (CRECCIDE).

Le Secrétaire général du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles a désigné les trois chargées[2] de mission de la *Coordination pédagogique* comme représentantes du Ministère. Elles sont associées aux travaux du *Conseil* mais ne participent pas au processus de décision.

Conformément aux dispositions de l'article 5 §2 du décret, le *Conseil*, arrivé au terme de son mandat de cinq ans, a été renouvelé en 2019. Le *Conseil*, désigné par l'Arrêté du Gouvernement du 4 septembre 2019 (modifié par l'Arrêté du Gouvernement du 30 janvier 2020), a été installé officiellement le 2 octobre 2019. Le Professeur Geoffrey Grandjean a été élu comme Président du *Conseil* pour un mandat de cinq ans. Madame Evelyne Waonry et Monsieur Olivier Van der Wilt ont été élus vice-président(e)s.

Les démarches pour le renouvellement du *Conseil* ont été entamées au printemps 2024. Les appels à candidatures pour le renouvellement des membres effectifs et suppléants représentant la société civile au *Conseil de la transmission de la mémoire* ont été publiés au Moniteur belge les 11 avril 2024. Le 22 novembre 2024, une nouvelle publication au Moniteur a prolongé cet appel jusqu'au 31 décembre 2024. 9 candidats se sont proposés pour participer au *Conseil* comme représentant de la société civile.

Le Conseil d'administration de l'Académie de Recherche et de l'Enseignement supérieur (ARES) a remis une proposition de candidats académiques le 11 juillet 2025 alors que les propositions de candidats par l'ARES (pour les académiques) par la *Coordination pédagogique* (pour la société civile) et par le Carrefour Régional et Communautaire de la Citoyenneté et de la Démocratie ont été transmises au cabinet de la Ministre-Présidente.

En parallèle de cette procédure, le *Conseil de la transmission de la mémoire* établi en 2019 a été sollicité pour poursuivre ses missions. Selon l'arrêté de désignation des membres du conseil de la transmission de la mémoire (daté du 4 septembre 2019 et consulté sur GALLILEX) *: « Les membres effectifs et suppléants sont nommés à partir du 15 septembre 2019 pour un mandat de cinq ans. Si, à ce terme, le nouveau Conseil n'est pas encore constitué, ils gardent leur qualité de membre jusqu'à l'installation de ce dernier. »* Le

[2] Depuis septembre 2025, la Coordination pédagogique est composée de deux chargées de mission et d'une assistante administrative.

centre d'expertise juridique (CEJ) du Ministère a estimé qu'il est « *acceptable que les membres actuels continuent à siéger au vu de cette disposition de l'AGCF, et se prononcent sur de nouveaux dossiers, jusqu'à l'installation du nouveau Conseil* » (avis donné le 8/10/2024).

Tout au long de la période couverte par le rapport d'activités, le *Conseil* a pleinement rempli les missions qui lui sont imparties dans le cadre des procédures de reconnaissance et de contrôle des Centres et des projets.

Le *Conseil* s'est réuni à douze reprises durant la période entre janvier 2024 et juin 2026 :

- 2024 : 8 février (comité d'accompagnement évaluation par BDO Advisory), 15 février (appel à projets extraordinaires 2024), 11 avril 2024 (comité d'accompagnement évaluation par BDO Advisory), 30 mai 2024 (comité d'accompagnement évaluation par BDO Advisory), 3 juillet (journée de visite au fort de Huy), 4 juillet (consultation concernant sa participation au *Groupe des Sages* du Sénat portant sur la participation de la SNCB dans le processus de déportation pendant la seconde guerre mondiale), 5 juillet (comité d'accompagnement à l'évaluation du décret par BDO Advisory), 12 septembre (avis sur les candidatures des *Centres de ressources*), 2 octobre (comité d'accompagnement à l'évaluation du décret par BDO Advisory), 18 octobre (appel à projets ordinaires 2024), 15 novembre (appel à projets ordinaires 2024) ;
- 2025 : 21 février (appel à projets extraordinaires 2025), 24 novembre (appel à projets ordinaires 2025) ;
- 2026 : 6 mars (appel à projets extraordinaires 2026).

Au cours de ces réunions, le *Conseil* a notamment :

- Examiné et évalué les dossiers déposés dans le cadre des appels annuels 2024 et 2025 ;
- Examiné et évalué les dossiers déposés dans le cadre des appels extraordinaires 2024 « *Projets relatifs à la commémoration du trentième anniversaire du génocide des Tutsi au Rwanda* », 2025 « *Figure locale de résistance et/ou de collaboration* » et 2026 « *Transmission de la mémoire et post-mémoire* » ;
- Analysé les dossiers de candidature introduits dans le cadre de la reconnaissance ou du renouvellement de reconnaissance des *Centres de ressources* pour la période 2025-2029 et proposé au Gouvernement de retenir les candidatures des opérateurs satisfaisant aux critères de reconnaissance ;
- Analysé les dossiers de candidature introduits dans le cadre de la reconnaissance ou du renouvellement de reconnaissance des *Centres labellisés* pour la période 2024-2026 et proposé au Gouvernement de retenir les candidatures des opérateurs satisfaisant aux critères de reconnaissance.

Dans ces différents cas et conformément à la procédure prescrite, le *Conseil* a remis un avis motivé au Gouvernement.

À côté de ces tâches techniques récurrentes mais essentielles au bon fonctionnement du dispositif mis en place par le décret, le *Conseil* a également exercé sa mission de conseil et d'avis pour le Gouvernement.

En juillet 2024, le Conseil a été sollicité à la suite de l'étude du *CegeSoma* (Archives de l'Etat), réalisée à la demande du Sénat et du Ministre de la Mobilité, sur le rôle des chemins de fer belges dans les convois

ferroviaires et les déportations durant la Seconde Guerre mondiale. Un *Groupe des Sages* a été chargé de réfléchir aux suites à donner aux conclusions de cette étude. Sur la base d'une série d'auditions – à huis clos – ce *Groupe* a formulé des conclusions/recommandations et s'est adressé au *Conseil de la transmission de la mémoire* pour *« entendre son point de vue sur les conclusions du rapport »* et *« garantir au mieux une transmission de la mémoire et le développement d'activités pédagogique »*. Le *Conseil* s'est réuni le 4 juillet 2024 afin de donner une réponse à cette sollicitation. L'avis écrit du *Conseil* a été remis au *Groupe des Sages* en septembre 2024. Le 23 septembre, deux représentants (un représentant académique du *Conseil de la transmission de la mémoire* et une chargée de mission de la *Coordination pédagogique*) de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont été entendus par le *Groupe des Sages* afin de présenter l'avis et les recommandations du *Conseil.*

En 2023, le *Conseil* a proposé le sujet de la troisième évaluation du Décret qui a été menée en 2024. Cette troisième évaluation a porté sur l'évaluation de la pertinence, de la cohérence et de l'efficience allocative des différents types de *Centres* tels qu'institués par le décret du 13 mars 2009 et modifié par le décret du 5 octobre 2017 relatif à *la transmission de la mémoire des crimes de génocide, des crimes contre l'humanité, des crimes de guerre et des faits de résistance ou des mouvements ayant résisté aux régimes qui ont suscité ces crimes.* Le processus d'évaluation a compris plusieurs étapes :

- Le prestataire BDO Advisory a tout d'abord été désigné pour réaliser cette évaluation en décembre 2023 au terme d'une procédure d'attribution de marché. Cette étude a été menée sous la supervision de la *Direction de la Recherche, de la Coordination statistique et de l'Evaluation des Politiques publiques*. Le *Conseil* a été directement impliqué dans l'accompagnement de ce processus d'évaluation. Le comité d'accompagnement composé de 3 membres du *Conseil de la transmission de la mémoire* (le président, un vice-président et une membre) ainsi que des membres de la CiMéDé-HM s'est aussi réuni à cinq reprises durant l'étude (8 février 2024, 11 avril 2024, 30 mai 2024, 5 juillet 2024 et 2 octobre 2024) ;
- L'évaluation a ensuite été structurée en 5 phases : le lancement et le cadrage de l'étude, le travail documentaire, le travail sur la typologie des différents *Centres*, les entretiens avec les *Centres de la transmission de la mémoire*, la *Coordination pédagogique* ainsi que l'analyse des réponses, et enfin, la finalisation de l'étude ;
- L'évaluation a en outre permis de brosser un portrait synthétique des *Centres* reconnus par le mécanisme du décret et de proposer un état des lieux des relations inter-centres. Réalisée sur la base des données collectées dans le cadre d'une enquête en ligne et d'informations récoltées dans le cadre d'entretiens semi-directifs avec les *Centres* reconnus, elle répond aux questions de la pertinence, de la cohérence et de l'efficience allocative. Cette évaluation fournit des conclusions générales et des pistes de recommandations ;
- Le rapport d'évaluation définitif a consécutivement été déposé par l'équipe de recherche en septembre 2024. Il a été transmis aux membres du *Conseil* et a fait l'objet d'un dernier échange de vues lors d'une réunion le 2 octobre 2024 ;

- En octobre 2025, le rapport a finalement été adapté par la *Direction de la Recherche, de la Coordination statistique et de l'Evaluation des Politiques publiques* et présenté selon un format plus court, dans sa publication intitulée *« Zoom »*[3].

[3] Le rapport est disponible en cliquant sur le lien suivant.

SECTION II LES ACTIONS DE LA COORDINATION PEDAGOGIQUE HISTOIRE & MEMOIRE

I. La gestion administrative et financière

La *Coordination* pédagogique assure le secrétariat du *Conseil de la transmission de la mémoire*, ce qui implique la collecte et la communication des informations utiles au Conseil ainsi que la préparation et la mise en forme des documents, avis et décisions de celui-ci. Les trois chargées de mission[4] de la *Coordination pédagogique* ont en ce sens été désignées comme représentantes du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles au *Conseil*. Associées aux travaux de celui-ci, elles ne participent pas au processus de décision.

La *Coordination pédagogique* est responsable de la mise en œuvre et du suivi des procédures de reconnaissance et de sélection du *Centre pluridisciplinaire*, des *Centres de ressources* et *Centres labellisés* ainsi que des appels à projets ordinaires et extraordinaires :

- ✓ Les *Centres de ressources* – Au cours de la période couverte par le présent rapport, la procédure de reconnaissance ou de renouvellement de ces opérateurs pour la période 2025-2029 a été initiée. La *Coordination pédagogique* a établi l'appel à candidatures et le cahier des charges soumis à l'avis du *Conseil* et au Gouvernement pour approbation. L'appel et le cahier des charges ont été publiés au Moniteur belge ainsi que sur les sites internet de la Fédération Wallonie-Bruxelles et du *Conseil de la transmission de la mémoire*. CiMéDé-HM a établi un formulaire type de candidature. Comme prévu dans la procédure, La *Coordination pédagogique* a également visité les différents candidats et dressé un rapport pour le *Conseil*. L'avis du Conseil a été ensuite transmis au Gouvernement.
- ✓ Le *Centre pluridisciplinaire relatif à la transmission de la mémoire* a été créé par le décret du 5 octobre 2017 (art. 10/1 &. 1) modifiant le décret du 13 mars 2009. En 2022, le *Centre pluridisciplinaire MNEMA* a obtenu le renouvellement de sa reconnaissance. Celui-ci compte pour cinq ans, du 1er janvier 2022 au 1cr janvier 2027. Dans le cadre de cette reconnaissance sous la précédente législature, le Ministre Président en fonction à l'époque (Monsieur Pierre-Yves Jeholet) a demandé qu'une évaluation à mi-mandat soit réalisée. La *Coordination pédagogique* a mis en œuvre celle-ci en septembre 2025[5].
- ✓ Les appels à projets ordinaires (2024 et 2025) et extraordinaires (2024 « *Projets relatifs à la commémoration du trentième anniversaire du génocide des Tutsi au Rwanda* », 2025 « *Figure locale de résistance et/ou de collaboration* » et 2026 « *Transmission de la mémoire et post-mémoire* »). Tout comme pour les *Centres*, la *Coordination pédagogique* a établi les documents nécessaires (appel,

[4] Depuis septembre 2025, CiMéDé-HM est composée de deux chargées de mission et d'une assistante administrative à mi-temps.

[5] Pour une description plus détaillée de cette évaluation voir la Section III - V « Evaluation à mi-mandat du CPTM (septembre 2025) », p. 20 du présent rapport.

cahier des charges, formulaires) et en a assuré la publication au Moniteur belge ainsi que sur les sites internet (Fédération Wallonie-Bruxelles, *Conseil de la transmission de la mémoire*, site de la direction CiMéDé). CiMéDé-HM a géré la mise à jour des formulaires, la procédure de dépôt et de suivi des dossiers de candidature, à partir de la plate-forme en ligne SUBside. La *Coordination pédagogique* a analysé les dossiers remis par les candidats et a fait rapport au *Conseil*. Dans le cadre de ces procédures d'appels à projets, CiMéDé-HM a fait l'objet de demandes d'informations et de précisions toujours croissantes de la part d'opérateurs qui ont reçu l'appui nécessaire pour l'établissement de leur dossier de candidature. Pour ces appels à candidatures et appels à projets, la *Coordination pédagogique* a assuré la mise en forme des avis du *Conseil* et la production des documents (notes au Gouvernement, évaluations des dossiers, projets d'arrêtés) permettant de finaliser les processus législatifs y afférents[6].

- ✓ Dans le cadre du renouvellement du *Conseil de la transmission de la mémoire* au printemps 2024, la *Coordination pédagogique* a organisé l'appel à candidatures pour la désignation des membres représentant de la société civile et a transmis les dossiers introduits au Gouvernement.

D'une manière globale, la *Coordination pédagogique* intervient également dans les procédures de contrôle et d'évaluation des *Centres* et des projets. Dans ce cadre, chaque année, CiMéDé-HM analyse et contrôle les dossiers d'évaluation (rapport d'activités et rapport financier) remis par les *Centres* et les porteurs de projets. Dans plusieurs cas, il a été nécessaire de prendre contact ou de rencontrer les responsables de *Centres* ou de projets pour les inviter à compléter leur dossier d'évaluation et fournir des pièces justificatives supplémentaires. La gestion de ces dossiers implique un travail administratif important qui a été entièrement pris en charge par les chargées de mission et l'assistante administrative de la *Coordination pédagogique*. Cette dernière a répondu aux demandes sans cesse croissantes d'informations émanant de candidats pour les appels à projets et d'opérateurs reconnus dans ce cadre. Dans la mesure du possible et compte tenu des moyens humains disponibles, elle a également eu l'occasion d'accompagner[7] des activités organisées par des promoteurs de

[6] La *Coordination pédagogique* tient à jour des statistiques détaillées concernant les appels à projets : nombre de dossiers introduits/retenus, thématiques travaillées, statut des candidats (écoles/personnes morales sans but lucratif), etc. Ces informations sont transmises chaque année à la *Direction de la Recherche, de la Coordination statistique et de l'Évaluation des Politiques publiques* afin de permettre leur traduction dans les chiffres clés de la FW-B. Cet outil statistique est accessible en ligne sur ce lien.

[7] Par exemple : accompagnement lors des Voyage à Cracovie (CCLJ), Struthof (Athénée royal de Rixensart-Wavre), visite de Vogelsang (Ami, Entends-tu ?) et participation aux événements de promotion des projets (vernissage, exposition, conférence, ...). L'importance de cet accompagnement et de ce soutien par la *Coordination pédagogique* des Centres et des promoteurs de projets a été souligné dans les recommandations formulées en 2015-2016 à l'issue de la première évaluation du décret. Le renforcement de la présence de la *Coordination pédagogique* sur le terrain, souhaité dans les recommandations, se heurte toutefois aux moyens humains limités de CiMéDé-HM. La recommandation des évaluateurs portant sur une augmentation du personnel de La Coordination pédagogique pour remplir ses missions spécifiques dans le cadre du décret n'a pas été suivie d'effet à ce jour. Au contraire, la *Coordination pédagogique* est depuis septembre 2025, composée de seulement deux chargées de mission, ce qui représente plutôt une diminution du cadre RH.

projets ou des *Centres*. Outre des contacts ponctuels réguliers avec des promoteurs de projets, des établissements scolaires et des acteurs institutionnels ou du monde associatif, la *Coordination pédagogique* travaille en collaboration avec les *Centres* reconnus dans le cadre du décret du 13 mars 2009. Ces derniers sont de plus en plus consultés par les candidats et associés à la formulation et/ou à la réalisation des projets.

Par ailleurs, la *Coordination pédagogique* a été activement impliquée dans le processus d'évaluation du décret. Les chargées de mission ont apporté leur collaboration au *Service d'évaluation des politiques publiques* du Ministère pour élaborer la problématique d'enquête et le cahier des charges du marché pour désigner l'évaluateur. CiMéDé-HM a fait partie du comité d'accompagnement de l'évaluation et a collaboré avec l'équipe de BDO Advisory en lui fournissant toutes les informations et documents nécessaires pour la réalisation de son travail[8].

En marge de ces considérations, il est important de rappeler que la *Coordination pédagogique* a été confrontée à un chantier important, celui de la création d'une nouvelle *Direction Citoyenneté, Mémoire, Démocratie* (CiMéDé) qui la fusionnait à deux autres services du Secrétariat général (*Coordination pédagogique* – ou ancienne cellule *Démocratie ou barbarie/Dob – Centre de Ressources et d'Appui/CREA* du Réseau de prise en charge des extrémismes et des radicalismes violents et *Promotion de la Citoyenneté et de l'Interculturalité/PCI*). Outre le travail nécessaire à l'implémentation de cette nouvelle direction, au développement des synergies internes et au continuum des missions propres, la *Coordination pédagogique* s'est impliquée dans un chantier « communicationnel », en collaboration avec la *Direction de la communication du Ministère* afin de doter la nouvelle Direction d'un nouveau site internet (accessible depuis mai 2025).

II. Les initiatives propres

A côté des missions qui lui sont assignées spécifiquement par le décret, la *Coordination pédagogique* a développé des actions et initiatives propres en lien avec l'objet du décret et les thématiques visées par celui-ci.

Une journée événementielle consacrée à la valorisation du décret « Mémoire »

Depuis la modification du décret « Mémoire » en avril 2024, la *Coordination pédagogique* organise un événement promotionnel visant à valoriser ce décret et les initiatives qui peuvent être menées dans son cadre. Cet événement rassemble les porteurs de projets, les représentants du *Conseil* et des *Centres* concernés pour partager des expériences et des bonnes pratiques. Cet événement doit avoir lieu au moins une fois tous les deux ans. La première édition de cette journée a eu lieu le jeudi 13 novembre 2025 au Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles et avait la Résistance pour thème. Au-delà des interventions académiques présentées en matinée, les *Centres* reconnus par le décret ont eu l'opportunité

[8] Voir la Section III à ce sujet : « Evaluation des actions menées par les centres reconnus et mise en place de nouveaux documents d'analyse ». Ainsi que la Section IV « Evaluation externe du décret ».

de se présenter ainsi que leurs actions et activités en lien avec la thématique de la journée. Une pièce de théâtre *(« Mère de guerre » d'Adolphe Nysenholc)* a également été présentée.

Les initiatives multiples en lien avec la thématique de la Shoah

- ✓ En marge de la *journée internationale de commémoration des victimes de la Shoah* (27 janvier), CiMéDé-HM organise chaque année une journée de réflexion notamment proposée aux enseignants. L'objectif poursuivi est de traiter des thématiques diversifiées qui y sont liées et susceptibles de répondre à des demandes spécifiques ou, à titre prospectif, de proposer des pistes exploitables dans le cadre scolaire :
 - 27 janvier 2024 – « L'enseignement de la Shoah : état des lieux et perspectives » ;
 - 27 janvier 2025 – « Survivre et reconstruire : les communautés juives en Belgique après 1945 » ;
 - 27 janvier 2026 : « Après les derniers témoins, comment transmettre la mémoire de la Shoah ? Comment amener les jeunes à devenir des passeurs de mémoire ? ».

- ✓ La *Coordination pédagogique* a organisé un cycle de webinaires (courant année scolaire 2025-2026) consacré à *« La Shoah en Belgique »* (à raison d'une fois par mois). Lors de ces webinaires, des spécialistes se consacraient à la présentation d'un sujet spécifique en lien avec la thématique précitée (*« L'antisémitisme »*, *« La vie des communautés juive avant-guerre »*, *« Les arrestations »*, *« Le camp de transit de Malines »*, etc.) suivies de questions-réponses avec l'assistance[9] ;

- ✓ En collaboration avec l'UNESCO et l'OSCE/ODIHR, la *Coordination pédagogique* a organisé deux jours d'ateliers de formation autour de la thématique *« Eduquer contre l'antisémitisme et les discriminations »* (CegeSoma – Bruxelles – les 4 et 5 novembre 2024) ;

- ✓ CiMéDé-HM travaille à la production d'outils pédagogiques portant spécifiquement sur la *Shoah* :
 - *« La mallette verte »* – Outil pédagogique (produit en collaboration avec Perrine Sokal, GSARA asbl et MNEMA) consacré à la série documentaire éponyme en 8 épisodes réalisée en 2023 par Perrine Sokal et produite par le GSARA asbl. Le podcast et le dossier pédagogique invitent les élèves à étudier l'histoire de la Deuxième Guerre mondiale en mettant

[9] Les premiers webinaires sont disponibles sur le site de CiMéDé et l'ensemble des vidéos des webinaires seront accessibles prochainement.

particulièrement l'accent sur l'antisémitisme, la « mise au pas » et l'aryanisation instaurés par le régime nazi ;

- *« I have a message for you »* – Outil pédagogique sur le court-métrage relatant le destin de Madame Claire Prowizur-Szyper, résistante juive, rescapée de la Shoah ;
- Adaptation et valorisation – pour le public belge francophone – de l'exposition « Spirou dans la tourmente de la Shoah » créée par le Mémorial de la Shoah de Paris10 ;
- La Coordination pédagogique représente la FW-B dans des cénacles institutionnels (tant au niveau national qu'international) :
 - En avril 2023, la *Coordination pédagogique* a été invitée par la secrétaire d'État fédérale à l'Égalité des chances et à la Diversité à participer aux travaux du Mécanisme de coordination national de la lutte contre l'antisémitisme (MCILA). Depuis, CiMéDé-HM prend part à ce mécanisme et gère le secrétariat du groupe de travail « éducation et enseignement » ;
 - *La Coordination pédagogique* participe depuis de nombreuses années aux travaux de la délégation belge auprès de *l'International Holocaust Remembrance* Alliance (IHRA). Cette participation se traduit par la présence d'une chargée de mission aux réunions plénières ainsi qu'aux travaux des groupes de travail de l'organisation (à raison de deux fois par année). Cette participation à l'IHRA représente aussi un travail tout au long de l'année via une implication dans les différents travaux en cours nécessitant mise à jour, traduction et transmission de l'outil *« Recommendations for Teaching and Learning about the Holocaust » ;* finalisation et diffusion de l'outil *« Teaching and Learning about the Persecution and Genocide of the Roma during the Nazi Era »*, la réalisation du rapport belge 2025 pour l'IHRA, l'évaluation de la nouvelle stratégie 2027, etc.

Une volonté de sensibilisation au génocide des Yézidis

✓ La *Coordination pédagogique* s'est engagée dans un processus de remise à jour de l'exposition consacrée antérieurement au Yézidis en Belgique par la création d'une nouvelle exposition « grand format » intitulée *« Yézidis, Soleil invaincu -*

[10] Cette valorisation consiste en l'achat de deux expositions en format roll-up. Cette exposition a déjà pu être présentée le 27 janvier 2026 au *Centre Communautaire Laïc Juif-CCLJ*, du 12 juin au 20 septembre 2026 à la *Cité Miroir* (Liège), du 16 au 30 novembre 2026 (Gembloux -asbl Ami, Entends-tu ?) ;ainsi que dans de nombreuses écoles en FW-B- année scolaire 2026-2027).

Dix ans après le génocide ». Cette exposition a été réalisée par la photojournaliste Johanna de Tessières et par le journaliste Christophe Lamfalussy[11] ;

- ✓ Un dossier pédagogique consacré à cette exposition a été réalisé et porte sur l'histoire, la culture et la résilience du peuple yézidi après le génocide de 2014 en Irak ;
- ✓ Une formation à la guidance de l'exposition pour les élèves
- ✓ Un colloque consacré au *« Génocide des Yézidis »* s'est déroulé le 4 octobre 2024 au sein du Ministère de la FW-B.

L'Afrique centrale et le droit international humanitaire

- ✓ Ces thématiques ont été abordées par la *Coordination pédagogique* à de multiples reprises. De manière séparée ou dans la même journée.
 De manière plus spécifique :
 - o L'angle du droit international humanitaire (DIH) a été présenté à travers le jeu pédagogique le 18 avril 2024 – plus précisément axé sur la présentation d'outils par RCN Justice et Démocratie et la Croix rouge de Belgique section francophone.
- ✓ La Coordination pédagogique a abordé la thématique du génocide des Tutsi au Rwanda par :
 - o L'organisation d'une journée de formation – en collaboration avec le Centre d'action laïque du Luxembourg (CAL-Luxembourg) et avec de nombreux partenaires – visant à sensibiliser et à enseigner l'histoire et la mémoire du génocide des Tutsi au Rwanda (le 9 octobre 2025 à Marche-en-Famenne).
- ✓ La thématique de la colonisation belge en Afrique centrale a également été abordée par :
 - o Une journée de formation intitulée « *Quelle place dans le référentiel du tronc commun ? Quels outils et parcours pédagogiques innovants pour mes classes ?* » organisée conjointement le 18 novembre 2024 avec le Musée BELvue (Bruxelles) ;
 - o Depuis février 2026, la Coordination pédagogique participe au groupe de travail « question (dé)coloniale » coordonnée par le CNCD-11.11.11 et mené avec de nombreuses associations. Ce GT organise chaque année une journée sur la (dé)colonisation, notamment à destination des enseignants. En 2026, la journée aura lieu à Bastogne le 1er décembre 2026. Le programme est en cours d'élaboration.

[11] Cette exposition a été présentée à la Cité-Miroir (Liège) du 1er juillet au 12 septembre 2024, à Géopolis (Bruxelles) du 20 septembre au 3 novembre 2024 ainsi qu'à Escale Nord (Anderlecht) du 21 janvier au 13 février 2026). Une version de l'exposition est spécifiquement dédiée à sa présentation dans les établissements scolaires et est accompagnée d'une formation à la guidance pour les élèves (apprentissage par les pairs).

- ✓ CiMéDé a dernièrement organisé une journée alliant le DIH et une question liée à la colonisation belge :
 - « *Journée d'étude sur le droit international et la situation des Métis coloniaux en Belgique* » le 26 mai 2026 à la Cité Miroir de Liège.

Le conflit israélo-palestinien

Dès 2025, la Direction CiMéDé a entrepris un projet transversal de création d'un outil pédagogique sur la question du conflit israélo-palestinien. La trame de cet outil est créée et le projet suit son cours sous la dénomination suivante : *« Le conflit israélo-palestinien en 3D : dépasser la déshumanisation » (déplacement, décentrement, dépassement)*. Dans ce cadre la *Coordination pédagogique* a pris contact avec Monsieur Theo Cohen, professeur d'histoire géographie dans un Lycée français et doctorant à l'Académie de Lyon ; Université Lyon III qui mène une thèse sur les *« Stratégies enseignantes et sociogenèse des représentations spatiales : enseigner le conflit israélo-palestinien dans le secondaire »* pour le Centre de Recherche en Géographie et Aménagement (CRGA) de l'Unité Mixte de Recherche (UMR) 5600 Environnement Ville Société (EVS) de l'Université Lyon III. Il a créé dans ce cadre des séquences pédagogiques pertinentes pour enseigner ce conflit. Une collaboration est en phase de réflexion afin d'adapter ses propositions pédagogiques au paysage pédagogique francophone de Belgique. À terme, ces séquences pourraient être présentées dans l'outil transversal développé par la Direction. L'Institut d'Etudes et de Recherches sur les Mémoires participera également à ce projet en tant que relecteur et conseiller.

Plus globalement…

Dans le cadre du programme intergouvernemental sur l'enseignement de l'histoire, le Service de l'éducation du Conseil de l'Europe a lancé une série de forums sur des sujets clés concernant l'histoire au premier quart du XXIe siècle. Une chargée de mission de la *Coordination pédagogique* a participé au troisième forum, intitulé *« Revigorer la conscience et la culture historiques à travers l'enseignement supérieur : menaces et défis »* qui s'est déroulé à l'université de Bologne en mai 2024. En juin 2025 à Budapest, une chargée de mission a participé au Forum final *« Where learners meet history: reaffirming the role of history education in the 21st century »* qui reprenait les conclusions des trois Forums précédents afin d'en tirer des recommandations pour les autorités publiques.

Enfin, plus généralement, la *Coordination pédagogique* a maintenu ses contacts et ses collaborations avec des acteurs institutionnels ou du monde associatif actifs dans les thématiques couvertes par le décret. Des partenariats ont été noués avec ces acteurs nationaux et internationaux pour développer des initiatives communes.

III. Les perspectives pour 2026 et 2027

La *Coordination pédagogique* poursuit sa mission de soutien et d'accompagnement aux écoles en mettant à leur disposition informations et publications notamment sur les thématiques couvertes par le décret.

CiMéDé-HM travaille à la mise en œuvre de nombreux projets qui verront le jour en 2026 ou 2027.

La *Coordination pédagogique* collabore depuis plusieurs années avec le Centre d'action laïque du Luxembourg (CAL-Luxembourg) afin d'organiser des journées de formation sur des thèmes touchant à la citoyenneté et à la mémoire en province du Luxembourg. En témoigne la prochaine journée *« Enseigner l'histoire et la mémoire des femmes et des jeunes dans la Résistance belge (1940 - 1945) »* prévue le 17 novembre 2026.

Une collaboration avec le Mémorial de la Shoah de Paris devrait se concrétiser en 2027. Le mémorial organise des journées de formations dans différents pays européens dont le but est de rassembler des participants issus de « communautés » différentes ayant connu des conflits antérieurs et de les faire travailler ensemble sur la thématique de la *« Shoah as a starting point »*. Dans une perspective spécifiquement belge, le Mémorial témoigne d'une volonté de réunir de jeunes professeurs néerlandophones et francophones lors de deux journées de formations. Le projet est soutenu par la Fondation Auschwitz et par des membres de l'enseignement catholique en Flandre. Toute la logistique et les frais connexes devraient être pris en charge par le Mémorial de la Shoah. Les partenaires participent à l'élaboration du programme et diffuseront l'appel à candidatures auprès des enseignants avant de procéder à une sélection finale des participants.

Lors de l'année scolaire 2026-2027, la *Coordination pédagogique* souhaite également reprogrammer un nouveau cycle de webinaires dont le programme et intervenants sollicités doivent encore être identifiés.

Parallèlement, la préparation de la prochaine journée de réflexion du 27 janvier 2027 est en cours. Il s'agira d'un travail collaboratif avec le CCLJ ainsi qu'avec tous les *Centres* reconnus de la transmission de la mémoire travaillant sur la Shoah, devrait se prolonger. La volonté est de travailler sur la thématique *« L'art et la Shoah en Belgique »*. Cette journée d'étude serait composée d'une matinée de présentations académiques et une après-midi articulée autour de projets artistiques inspirants.

Enfin, avec la volonté de renouveler son expertise, la *Coordination pédagogique* investit de nouveaux sujets et projets dont – à titre exemplatif – l'organisation d'une journée de commémoration, autour du 11 septembre, relative à *« la fin de la démocratie au Chili suite à la prise de pouvoir par la junte d'Augusto Pinochet »* ou un travail de compilation des recherches et initiatives concernant *« le racisme anti-Rom et le génocide des Roms »* avec une volonté de développer des projets à ce sujet.

Comme souligné précédemment, depuis septembre 2025, CiMéDé-HM est composée de deux chargées de mission et d'une assistante administrative à mi-temps. Vu la charge de travail conséquente, la Coordination pédagogique a signalé la nécessité d'engager un ou un.e troisième chargé.e de mission désigné.e sur les critères antérieurs de désignation (nommé.e dans l'enseignement secondaire supérieur, compétences en histoire).

SECTION III LA MISE EN ŒUVRE DU DECRET DU 13 MARS 2009 RELATIF A LA TRANSMISSION DE LA MÉMOIRE DES CRIMES DE GÉNOCIDE, DES CRIMES CONTRE L'HUMANITÉ, DES CRIMES DE GUERRE ET DES FAITS DE RÉSISTANCE OU DES MOUVEMENTS AYANT RÉSISTÉ AUX RÉGIMES QUI ONT SUSCITÉ CES CRIMES

I. Le financement de la mise en œuvre du décret

En application du décret du 5 octobre 2017 modifiant le décret du 13 mars 2009, l'enveloppe prévue pour le financement du décret a été portée à 810.000 euros par an répartis comme suit :

- ✓ 300.000 euros à destination du financement du centre pluridisciplinaire relatif à la transmission de la mémoire ;
- ✓ 180.000 euros à destination du financement des 3 Centres de ressources reconnus par le décret (à hauteur donc de 60.000 euros chacun par an) ;
- ✓ 60.000 euros à destination des 9 Centres labellisés reconnus par le décret[12] ;
- ✓ 150.000 euros à destination du financement de l'appel à projets ordinaire (article 15 : 45.000 euros / article 16 : 60.000 euros / article 17 : 45.000 euros) ;
- ✓ 120.000 euros à destination du financement de l'appel à projets extraordinaire (articles 15 : 30.000 euros/ article 16 : 60.000 euros / article 17 : 30.000 euros).

Dans le contexte budgétaire actuel particulièrement difficile, le maintien de l'enveloppe globale des financements à l'endroit des Centres et des appels à projets témoignent de l'importance accordée par la Fédération Wallonie-Bruxelles au travail de mémoire et d'histoire sur les atrocités criminelles et les faits de résistance de l'époque contemporaine.

[12] Tant le montant de 60.000 euros consacré annuellement aux centres labellisés que le nombre de ceux-ci ne sont pas fixés dans le présent décret du 13 mars 2009, modifié en 2017 et 2024.

II. Les Centres reconnus par le décret « Mémoire » du 13 mars 2009 (modifié en 2017 et 2024)

Le décret « Mémoire » prévoit la reconnaissance :

- ✓ Pour cinq ans d'un Centre pluridisciplinaire relatif à la transmission de la mémoire ;
- ✓ Pour cinq ans d'un maximum de trois Centres de ressources ;
- ✓ Pour trois ans de Centres labellisés.

III. Les missions des Centres reconnus dans le cadre du décret « Mémoire »

➔ Le *Centre pluridisciplinaire relatif à la transmission de la mémoire*, créé dans le cadre des modifications du décret en 2017, doit être une structure de référence pour stimuler et développer le travail de mémoire en Communauté française et diffuser les productions réalisées par les acteurs actifs dans ce cadre. Ses missions sont définies par l'article 10/1 §2 dudit décret. Il s'agit :

- ✓ D'articuler les fonctions de réflexion, d'échanges, de débats, d'expressions artistiques plurielles, de recherche et de formation continue en lien avec l'objet du présent décret ;
- ✓ D'être un centre de référence, de diffusion des productions et de stimulation du travail de mémoire pour l'ensemble des citoyens de la Communauté française ;
- ✓ D'établir des collaborations et des synergies avec les autres acteurs reconnus dans le cadre du décret.

➔ Les *Centres de ressources* et les *Centres labellisés* se voient assigner des missions communes :

- ✓ Sensibiliser les citoyens à la transmission de la mémoire des faits visés par le décret en s'adressant à un public large, socialement et culturellement diversifié ;
- ✓ Organiser des activités à caractère pédagogique pour les acteurs du monde de l'éducation et pour les élèves ou les étudiants ;
- ✓ Regrouper des informations et les diffuser soit sous forme de publications, soit en disposant d'un centre de documentation ouvert au public ;
- ✓ Diffuser ou mettre au point les outils requis pour remplir ces missions et disposer du personnel qualifié.

Ils ont toutefois une envergure et des rôles différents :

- ✓ Les *Centres de ressources* sont des opérateurs qui couvrent, par leurs activités, des thématiques diverses et multiples en lien avec l'objet du décret. Ils constituent des plates-formes, des « points de repère » qui ont pour vocation d'informer de manière transversale et globale les publics (citoyens, enseignants, étudiants) sur les faits historiques visés par le décret ;
- ✓ Les *Centres labellisés* ont une envergure plus limitée et peuvent être axés sur une seule thématique, un seul fait d'histoire. Les moyens et instruments mis en œuvre par les Centres labellisés sont plus limités que ceux exigés des Centres de ressources ; de

même, les critères à remplir pour être reconnus sont plus restreints pour les Centres labellisés.

IV. Le processus de reconnaissance et de renouvellement de reconnaissance des *Centres labellisés* et des *Centres de ressources*

Les procédures de reconnaissance et de renouvellement de reconnaissance des *Centres de ressources* et des *Centres labellisés* sont déterminés par le décret du 13 mars 2009 – modifié par le décret du 5 octobre 2017 (art. 4, 10, 11 et 13) – et par l'arrêté du 14 mai 2009 – modifié par les arrêtés du 10 septembre 2009 et du 18 juillet 2018[13].

Au cours de la période couverte par le présent rapport, deux procédures de reconnaissance ou renouvellement de reconnaissance des *Centres de ressources* ainsi que des *Centres labellisés* ont été lancées et ont abouti à la reconnaissance de[14] :

- ✓ Trois (3) Centres de ressources (renouvellement) pour une période de cinq ans à partir du 1er janvier 2025 – à savoir : *Les Territoires de la Mémoire*, *La Fondation Auschwitz* et *Le Centre Communautaire Laïc Juif* ;
- ✓ Neuf (9) Centres labellisés pour une période de 3 ans à partir du 1er janvier 2024 : *Le Musée Juif de Belgique*, *La Fondation de la Mémoire contemporaine*, *L'Institut de la Mémoire Audiovisuelle Juive*, *Ami, entends-tu ? asbl* , *RCN Justice & Démocratie*, *Muyira* asbl, *La Croix-Rouge de Belgique-Communauté francophone*, *European Syriac Union* aisbl et *Le Centre socio-culturel arménien*.

Il est à noter que la procédure de renouvellement de la reconnaissance ou de reconnaissance comme Centre labellisé pour la période 2027 à 2029 est en cours actuellement. Le lancement de l'appel à candidature se déroule du 31 juillet au 15 septembre 2026. À la suite du dépôt des candidatures et de l'instruction des dossiers par la Coordination pédagogique (visite et rapport), le Conseil transmettra son avis au Gouvernement qui prendra la décision quant à cette reconnaissance ou renouvellement. À noter qu'à la suite d'une réflexion commune entre les cabinets de tutelle et l'administration FW-B, il a également été convenu d'adapter le rapport d'évaluation des candidatures de sorte que « *Les candidats dont les dossiers sont jugés recevables reçoivent la visite de la Coordination pédagogique qui dresse, sur base d'une grille d'analyse intégrant une évaluation structurée, un rapport sur la candidature au regard de son adéquation avec les objectifs du décret, les missions des Centres labellisés et de l'ensemble des critères visés à l'art. 13 §3 du décret* »[15].

V. L'évaluation des actions menées par les Centres reconnus et mise en place de nouveaux documents d'analyse

À la suite de l'évaluation de l'application du décret « Mémoire » tel que prévu en son article 20 (au plus tard trois ans après son entrée en vigueur, et ensuite, tous les trois ans), BDO

[13] Ces documents légaux sont consultables à l'adresse : www.cimede.cfwbe.be
[14] Annexe 2 : Coordonnées des Centres de la transmission de la mémoire actuellement reconnus.
[15] Extrait du cahier des charges de l'appel à candidature pour la période de reconnaissance 2027-2029

Advisory a réalisé de décembre 2023 à octobre 2024 l'évaluation externe intitulée « *Évaluation de la pertinence, de la cohérence et de l'efficience allocative des différents types de Centres tels qu'institués par le décret du 13 mars 2009 et modifié par le décret du 5 octobre 2017 relatif à la transmission de la mémoire des crimes de génocide, des crimes contre l'humanité, des crimes de guerre et des faits de résistance ou des mouvements ayant résisté aux régimes qui ont suscité ces crimes* ». L'une des recommandations qui y a été formulée vise à réaliser de nouveaux documents-types d'analyses. La *Coordination pédagogique* s'est acquittée de cette tâche en introduisant, dans le processus d'analyse et d'évaluation des missions et activités des *Centres reconnus* :

- ✓ Un modèle de rapport financier à remplir et envoyer par les Centres ;
- ✓ Un modèle de rapport d'évaluation des rapports financier et d'activités complété par la *Coordination pédagogique* à la suite à la remise des pièces justificatives en juin. Ce rapport est transmis aux Centres après évaluation de leurs rapports et peut comprendre des recommandations.

➔ Les actions développées par le *Centre pluridisciplinaire de la transmission de la mémoire* et évaluation à mi-mandat (2025)

Depuis 2018, l'asbl MNEMA est reconnue comme telle par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Son agrément a été reconduit pour la période s'écoulant de 2023 à 2027.

L'objectif de MNEMA est de créer un pôle de référence entièrement dédié aux trois axes majeurs de l'asbl que sont (1) la citoyenneté, (2) le travail de mémoire et (3) le dialogue des cultures. MNEMA a comme volonté et pour mission de se positionner comme défenseur de la diversité, du pluralisme et de la tolérance.

✓ *Le développement de productions et activités propres en lien avec les missions du Centre pluridisciplinaire*

Entre juin 2024 et juin 2026, MNEMA a proposé des actions diversifiées en lien avec ses missions, dont notamment :

- L'organisation d'ateliers pédagogiques dans le cadre des différentes activités et la création de nouveaux supports pédagogiques : dossiers pédagogiques, projet « *En marche vers notre histoire* » (rencontres entre écoles autour des conséquences des conflits armés sur les populations civiles), parcours pédestres (« Liège, la Résistante », balades décoloniales) ;
- La collecte de témoignages et écoutes publiques de podcast ;
- L'accueil d'expositions : « *Rwanda 94* », « *Yézidis, Soleil invaincu – Dix ans après le génocide* » (2024), « *Spirou dans la tourmente de la Shoah* » (juin à septembre 2026) ainsi que « *Résistant·es d'origine congolaise en Belgique (1940-1945)* » (juin à septembre 2026) ;
- La programmation de pièces de théâtre ;

- L'organisation de rencontres avec des artistes ou personnalités engagées (dont Titou Lecocq et Gaël Faye) ;
- La projection de films : « *Une des mille collines* » de Bernard Bellefroid et « *Strip-tease – spécial extrême-droite* ».

✓ *Trois grands projets ont vu le jour en 2025-2026 et sont le fruit d'années de travail. Ils visent également en partie à répondre à des critères émis au sein du décret qui doivent être rencontrés pour assoir MNEMA en tant que CPTM :*

- *L'Institut d'Études et de Recherches sur les Mémoires* (IERM) : Lancé en automne 2025, l'IERM est le fruit d'une collaboration entre l'ULB, l'ULiège et MNEMA. Il constitue un espace de recherche, de dialogue et de transmission consacré aux mémoires collectives et individuelles ;
- *La base de données* : Le CPTM a proposé aux Centres reconnus par le décret « Mémoire » de participer à l'enrichissement de sa base de données. Chaque centre est libre de proposer les supports qu'il souhaite voir répertoriés. Le lien vers la base de données est actif depuis octobre 2025 ;
- *L'abri anti-aérien* : Grâce au Plan de relance du Patrimoine, MNEMA a pu concevoir le projet « *L'Abri* ». Celui-ci vise à la réhabilitation et à la valorisation de l'abri antiaérien de La Cité Miroir, seul abri classé au patrimoine wallon, afin d'y développer un parcours immersif et interactif consacré aux victimes civiles des conflits armés. Il a été inauguré en mai 2026. Les visites ont débuté en juin 2026.

✓ *MNEMA a mis en place « l'Agora Mémoire » en tant que lieu d'échanges entre les Centres reconnus dans le cadre du décret « Mémoire ».*

- La mise en place de collaborations et de synergies avec les autres acteurs reconnus dans le cadre du décret et la diffusion de productions en lien avec le décret est multiple. Des partenariats privilégiés ont été établis avec l'asbl *Muyira*, la *Croix-Rouge de Belgique*, les *Territoires de la Mémoire*, le *Centre socio-culturel arménien* de Belgique également reconnus comme Centres de la transmission de la mémoire (activités communes) ainsi qu'avec d'autres associations œuvrant dans le domaine de la transmission de la mémoire (l'Espace Seniors « *Hispano-Belga* », *Train World* (exposition « *La SNCB occupée : entre collaboration et résistance* ») ;
- De même, l'asbl a développé des projets avec des écoles liégeoises (dont l'Athénée Léonie de Waha avec lequel des balades décoloniales sont organisées dans la ville de Liège) ;
- Plusieurs activités ont été organisées en partenariat avec la Coordination pédagogique Histoire & Mémoire de CiMéDé , comme l'exposition « *Yézidis, Soleil invaincu* », la coréalisation du dossier pédagogique « *La Mallette verte* », l'exposition « *Spirou dans la tourmente de la Shoah* », l'organisation d'une journée d'étude sur le « *Droit international et la situation des métis coloniaux* », etc. ;
- Enfin, indépendamment de la newsletter générale publiée par MNEMA, le service communication de l'asbl envoie une lettre d'information pédagogique mensuelle

adressée aux acteurs du secteur éducatif afin de les tenir informés, entre autres, des nouveautés et actualités mises en ligne sur le site du CPTM. À la demande des Centres reconnus par le décret, la newsletter relaie également des informations concernant leurs activités et projets.

✓ *L'évaluation à mi-mandat du CPTM* (septembre 2025)

En marge des réunions annuelles du comité d'accompagnement du CPTM pour faire le point des actions en cours et futures, une évaluation à mi-mandat a été effectuée en septembre 2025.

Lors de la précédente législature, le Ministre-Président Jeholet a requis – à la suite du renouvellement de la reconnaissance du Centre pluridisciplinaire – la mise en œuvre d'une évaluation à mi-mandat dont la thématique est : « *état des lieux sur les éléments présentés dans le dossier de candidature (cf. Article 4 § 4 – 3° du Décret de 2017 pour les critères qui ne sont pas remplis au moment de la demande : l'exposé des moyens, actions et planification que le candidat compte mettre en œuvre pour remplir les critères restants* »).

Dès avril 2025, la nouvelle direction de l'asbl MNEMA (à savoir Madame Axelle van Harten) a pris la mesure de cette évaluation à mi-mandat en répondant avec clarté aux nombreuses questions et recommandations formulées lors du processus de renouvellement de la reconnaissance de l'asbl en 2022. Des réunions d'évaluation communes entre MNEMA et l'administration de la FW-B (12 et 13 septembre 2025) ont permis de clarifier la réalité propre à l'asbl quant à ses ressources humaines, la logistique et l'organisation d'évènements et de mettre en lumière les réalisations de l'asbl MNEMA en tant que Centre pluridisciplinaire de la transmission de la mémoire.

CIMéDé-HM a remis une évaluation à mi-mandat positive. Elle ne peut que constater le travail abattu depuis 2022 pour répondre aux manquements et attentes formulés lors du renouvellement de la reconnaissance de MNEMA tout en poursuivant ses missions telles exigées par le décret « Mémoire ».

Le rapport d'évaluation est disponible sur demande auprès de la Coordination pédagogique Histoire & Mémoire (cimede.hm@cfwb.be).

➔ Les actions développées par les Centres de ressources et les Centres labellisés

Les Centres de ressources

Amenés à jouer un rôle pivot dans le dispositif créé par le décret, les *Centres de ressources* reconnus pour la période 2020-2024 ont pleinement rempli leur mission. Il en va de même pour la période courant de janvier 2025 à juin 2026. Leur complémentarité au niveau des actions et des initiatives proposées a permis d'offrir une large palette de ressources au monde de l'éducation et au grand public : publications, centres de documentation, expositions temporaires ou permanentes, formations, colloques, parcours, visite de lieux, interventions

dans les classes, etc. Il est impossible de proposer une liste exhaustive de ces ressources mais la consultation des sites internet des trois Centres permet d'en savoir plus.[16]

Nous avons pu constater un développement significatif dans l'action des *Centres de ressources* que l'on peut résumer en quelques lignes de force qui témoignent indéniablement de l'effet d'impulsion joué par le décret :

- Une augmentation du volume d'activités en lien avec l'objet du décret ainsi que des collaborations entre Centres reconnus ;
- Une diversification tant au niveau des thématiques traitées que des types d'actions ;
- Les contacts et partenariats noués entre les trois Centres et la Coordination pédagogique : échanges d'informations et de compétences, actions et projets communs, co-organisation d'événements dont la journée de commémoration du 27 janvier, etc.
- Le rôle croissant d'appui et de conseil joué auprès des enseignants, des associations et des promoteurs de projets qui exploitent de plus en plus les potentialités offertes par les Centres de ressources (animations pédagogiques, expositions mises à disposition, accompagnements lors d'excursion, de voyages mémoriels, publications mises à disposition, etc.).

Les Centres labellisés

Parallèlement, le processus de reconnaissance et de renouvellement des *Centres labellisés* a été effectué en 2024 : un *Centre labellisé* a été reconnu pour la première fois (*European Syriac Union aisbl)* alors que huit autres ont été renouvelés – dans chacun des cas pour une période de trois ans prenant effet au 1er janvier 2024[17]. Un processus de sélection pour les années 2027 à 2029 a par ailleurs été lancé du 31 juillet au 15 septembre 2026.

Alors que les opérateurs initialement reconnus étaient centrés essentiellement sur la Shoah et le système concentrationnaire nazi d'une part, et sur les violences de masse en Afrique centrale (plus particulièrement le génocide des Tutsi au Rwanda) d'autre part, la diversification[18] des thématiques traitées par les Centres labellisés est notamment confirmée par la reconnaissance ou le renouvellement de la *Croix-Rouge de Belgique – Communauté francophone*, du *Centre socio-culturel arménien de Belgique*, d' *« Ami, entends-tu ? »* et de l'aisbl *European Syriac Union*. Cette diversification ne se marque pas uniquement au niveau des thématiques mais se concrétise également dans les moyens mis en œuvre par ces opérateurs pour remplir leur mission tels que la conservation et l'exploitation de témoignages, la réalisation d'activités et de

[16] Voir « Nos partenaires » sur le site www.cimede.cfwb.be

[17] A noter qu'un des Centres reconnus lors de l'appel à candidature a perdu son agrément pour des raisons purement administratives en n'ayant pas déposé sa candidature dans les délais légaux impartis. Il s'agit de la *Société royale archéo-historique de Visé et de sa région* asbl.

[18] Shoah, résistance au cours des deux guerres mondiales, massacres de civils au cours de la Première Guerre mondiale dont ceux des Arméniens et des Syriaques, droit international humanitaire et justice internationale, génocide des Tutsis au Rwanda, violences coloniales, atrocités criminelles contemporaines, découverte et appropriation de lieux de mémoire, sensibilisation aux discours de haine sur internet et à la problématique des théories du complot, projets d'histoire locale/régionale, etc. Cette énumération, sans prétention à l'exhaustivité, rend bien compte de cette évolution et de cette diversification.

dossiers pédagogiques, l'organisation de visites, la publication, les expositions, les parcours, la transmission par le biais de l'audiovisuel, le développement de site internet ainsi que l'organisation, la co-organisation et la participation à des événements en lien avec la transmission de la mémoire.

On soulignera aussi que le réseau des *Centres labellisés* couvre par le biais de ses activités de plus en plus l'ensemble du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

VI. Les appels à projets ordinaires et extraordinaires

Le dispositif et la mise en œuvre pour la période janvier 2024 – juin 2026

Ces appels à projets constituent le second axe essentiel de mise en œuvre concrète du décret.

Les *appels à projets ordinaires* sont de trois types et ouverts aux établissements scolaires ainsi qu'aux personnes morales sans but lucratif (associations, fondations, etc.) actives dans les domaines touchés par le décret :

- ✓ Le recueil, la valorisation, l'exploitation et la préservation des témoignages (art. 15) ;
- ✓ L'organisation de visites de lieux de mémoire (essentiellement par ou pour les écoles) et de séminaires à l'intention des enseignants (art.16) ;
- ✓ Des projets « autres » que le recueil de témoignages et l'organisation de visites ou séminaires : exposition, publication, spectacle, etc. (art. 17).

Des critères communs doivent être rencontrés par les dossiers déposés dans les trois catégories :

- ✓ Un sujet qui s'inscrit dans les thématiques et les faits historiques formant l'objet du décret ;
- ✓ Poursuivre soit un objectif pédagogique à l'intention des acteurs du monde de l'éducation et/ou des jeunes, soit un objectif d'information et de sensibilisation à destination d'un public large et diversifié ;
- ✓ Le caractère innovant du projet, sa mise en œuvre dans une démarche structurée et son inscription dans un contexte historique solide ;
- ✓ L'attention portée à la diffusion et aux effets multiplicateurs.

En complément de ces *appels à projets ordinaires* viennent s'adjoindre les *appels à projets extraordinaires* également lancés, ouverts au même public et poursuivant les mêmes objectifs reconnus de témoignages, de visites mémorielles ou d'organisation de séminaire ou, enfin, de projets « autres » sur des thématiques spécifiques et ciblées, comme *« La commémoration du trentième anniversaire du génocide des Tutsi au Rwanda »* (2024), *« Figure locale de résistance et/ou de collaboration »* (2025) ou encore *« Transmission de la mémoire et post-mémoire »* (2026).

Des enveloppes, variables en fonction des appels et des articles concernés, sont affectées pour le financement des projets retenus.

Quelques éléments d'analyse et chiffrés portant sur les appels à projets ordinaires et extraordinaires 2024-2026

➔ Les appels à projets ordinaires 2024[19]

Le *Conseil*, après délibération, a sélectionné 8 dossiers sur les 14 introduits dans le cadre de l'article 15 (subventionnés pour un montant de 35.870 euros), 18 dossiers sur les 23 introduits dans le cadre de l'article 16 (subventionnés pour un montant de 82.580,28 euros) et 9 dossiers sur les 16 introduits dans le cadre de l'article 17 (pour un montant de 31.397 euros).

En outre, à la suite de problèmes informatiques rencontrés dans le processus de dépôt de candidature, un dossier remis dans le cadre de l'article 16 a également été l'objet d'une délibération en mars 2025 car répondant à tous les critères de recevabilité.[20]

➔ Les appels à projets extraordinaires 2024[21]

Le *Conseil*, après délibération, n'a sélectionné aucun dossier sur les 2 introduits dans le cadre de l'article 15, en a sélectionné 5 sur les 9 introduits dans le cadre de l'article 16 (subventionnés pour un montant de 21.269 euros) et 7 dossiers sur les 9 introduits dans le cadre de l'article 17 (subventionnés pour un montant de 48.689 euros).

➔ Les appels à projets ordinaires 2025[22]

Le *Conseil*, après délibération, a sélectionné 11 dossiers sur les 14 introduits dans le cadre de l'article 15 (subventionnés pour un montant de 47.252,82 euros), 17 dossiers sur les 19 introduits dans le cadre de l'article 16 (subventionnés pour un montant de 78.306,05 euros) et 5 dossiers sur les 12 introduits dans le cadre de l'article 17 (subventionnés pour un montant de 24.026,10 euros).

➔ Les appels à projets extraordinaires 2025[23]

Le *Conseil*, après délibération, a sélectionné 3 dossiers sur les 3 introduits dans le cadre de l'article 15 (subventionnés pour un montant de 14.595 euros), 1 dossier sur les 2 introduits dans le cadre de l'article 16 (subventionné pour un montant de 2.996,99 euros) et 6 dossiers sur les 10 introduits dans le cadre de l'article 17 (subventionnés pour un montant de 26.805,95 euros).

➔ Les appels à projets extraordinaires 2026[24]

Le *Conseil*, après délibération, a sélectionné 6 dossiers sur les 14 introduits dans le cadre de l'article 15 (subventionnés pour un montant de 48.030 euros), 2 dossiers sur les 3 introduits dans le cadre de l'article 16 (subventionnés pour un montant de 7009,40 euros) et 6 dossiers

[19] Exemples en Annexe 3.
[20] Il s'agit de « Projet mémoriel 2024-2025 » du Centre culturel d'Andenne asbl subventionné pour un montant de 10.000 euros.
[21] Exemples en Annexe 3.
[22] Exemples en Annexe 3.
[23] Exemples en Annexe 3.
[24] Exemples en Annexe 3.

sur les 13 introduits dans le cadre de l'article 17 (subventionnés pour un montant de 36.980 euros).

Le dispositif mis en place a bien permis d'encourager, stimuler et financer les initiatives des acteurs de terrain (écoles et secteur associatif) en identifiant des projets de qualité sur la base d'une procédure d'évaluation et de sélection rigoureuse et exigeante, développée par le *Conseil de la transmission de la mémoire* et la *Coordination pédagogique*. Le *Conseil* fait preuve d'une grande exigence dans ses critères d'appréciation pour ne retenir que des dossiers répondant aux objectifs du décret et aux thématiques visées par celui-ci et ayant un impact notable pour le public-cible.

Cependant, prise isolément, l'évolution du nombre de dossiers rentrés dans le cadre *des appels à projets ordinaires et extraordinaires* est soumise à des fluctuations conjoncturelles qui se constatent également dans la ventilation entre les différents articles. S'il est difficile d'identifier les causes de ces variations pour les *appels à projets ordinaires* – hormis la « concurrence » des thématiques traitées la même année dans les appels extraordinaires qui retiennent l'attention et mobilisent les énergies des candidats potentiels (cf. appels extraordinaires 2024 sur le génocide des Tutsi), les fluctuations enregistrées pour les *appels à projets extraordinaires* peuvent s'expliquer par l'actualité et l'attrait de certains sujets.[25]

[25] En ce qui concerne le nombre de dossiers introduits dans le cadre des *appels à projets ordinaires* :

- Il est constaté de réelles variations dans le dépôt de dossiers entre les 3 articles du décret « Mémoire » objets desdits appels puisque, si les articles 15 et 16 connaissent une certaine stabilité quant aux demandes de subventionnement, il n'en est pas de même pour l'article 17 connaissant des variations annuelles parfois conséquentes ;
- Il convient également de constater que les opérateurs du secteur associatif sont majoritaires pour les projets des articles 15 et 17 tandis que, bien naturellement, ce sont les établissements scolaires (majoritairement du secondaire) qui le sont pour les projets de l'article 16 portant sur des visites de lieux de mémoire ;
- En outre, si le nombre de dossiers introduits est un indicateur pertinent pour juger de la notoriété du décret, le renouvellement et la diversification des candidats (associatifs ou scolaires) constitue tout autant un autre élément important pour juger de l'impact de ce texte sur le travail de mémoire et d'histoire en Fédération Wallonie-Bruxelles. En ce sens, la période 2024-2026 voit la confirmation d'une évolution déjà mise en exergue précédemment : à côté d'un « noyau » d'opérateurs déposant régulièrement des dossiers, chaque appel voit l'apparition de nouveaux candidats (établissements scolaires comme associations) ;
- Au niveau des thématiques traitées, les tendances mises en évidence dans les rapports précédents restent d'actualité. Le système concentrationnaire et d'extermination nazi – et plus particulièrement la Shoah – constitue toujours la thématique majoritaire dans les projets retenus, toutes catégories confondues, mais la diversification et l'ouverture vers d'autres problématiques se confirme au fil des appels. Il en va de même au niveau des supports créés : podcasts, capsules audio-visuelles, pièces de théâtre, etc. ;
- Pour les visites de lieux de mémoire liées au système concentrationnaire et d'extermination nazi, *Auschwitz-Birkenau* reste la destination dominante mais, comme remarqué précédemment, d'autres lieux liés à la Shoah et à la déportation politique occupent une place significative (*Buchenwald, Mauthausen, Struthof, Ravensbrück, Esterwegen*). A noter toutefois que les promoteurs de projets de voyages mémoriels continuent à inclure fréquemment des visites du Mémorial de Breendonk ou du musée *Kazerne Dossin*, en préparation de leurs déplacements vers des lieux à l'étranger ;
- Se confirme également le mouvement de découverte des caractéristiques de l'idéologie et du système nazi par l'approche de traces archéologiques et musées situés dans des lieux symboliques autres que les camps de concentration et les centres d'extermination (*Berlin, Nuremberg, Bavière*).

Il est à noter que pour donner suite aux échanges entre les cabinets de la Ministre-Présidente et de la Ministre de l'Education et la *Coordination pédagogique*, il est attendu à l'avenir de cette dernière qu'elle détaille plus précisément dans les avis rendus par le *Conseil* les montants proposés pour les subventions des différents porteurs de projets retenus ainsi que l'estimation de l'impact tant dans le temps que sur le nombre de personnes touchées que généreront ces projets.

Par ailleurs, *CiMéDé-HM* développe actuellement un relevé des productions réalisées dans le cadre des appels à projets. Un contact est établi avec *e-classe* pour que ces productions soient accessibles aux enseignants, indépendamment de leur consultation sur demande auprès de la Coordination pédagogique.

En 2026, l'ouverture des *appels à projets ordinaires* est prévue du 17 août au 25 septembre 2026 alors que celle des *appels à projets extraordinaires 2027* est prévue, quant à elle, de fin décembre 2026 à fin janvier 2027 (dates encore à préciser).

En ce qui concerne les *appels à projets extraordinaires*, ciblés sur des thématiques spécifiques, ces derniers lancés en 2024, 2025 et 2026 ont enregistré un taux de participation limité en termes de dossiers déposés tout en débouchant sur des productions jugées intéressantes.

SECTION IV L'EVALUATION EXTERNE DU DECRET

I. Le cadre de l'évaluation

Le décret du 13 mars 2009 relatif à la *transmission de la mémoire des crimes de génocide, des crimes contre l'humanité, des crimes de guerre et des faits de résistance ou des mouvements ayant résisté aux régimes qui ont suscité ces crimes* (modifié en 2017 et 2024) prévoit, en son article 20, une évaluation de son application, au plus tard trois ans après son entrée en vigueur, et ensuite tous les trois ans.

Une troisième évaluation a été initiée et a porté sur *la systémique du dispositif « Centres » sous le prisme de la synergie et des collaborations*.

Le Service d'Evaluation des Politiques publiques du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, en collaboration avec la *Coordination pédagogique Histoire & Mémoire de* la *Direction Citoyenneté, Mémoire, Démocratie* (CiMéDé-HM), a pris en charge au quotidien le suivi et la supervision de ce processus d'évaluation, de la définition de l'objet de l'évaluation et du cahier des charges pour la désignation de l'évaluateur jusqu'à la remise du rapport final. Ces deux services, avec l'appui des Président, d'un vice-président et d'une membre du *Conseil de la transmission de la mémoire*, se sont fortement impliqués dans l'élaboration des questions d'évaluation dans le cadre des réunions du comité d'accompagnement du processus d'évaluation.

Le marché public, d'une durée de 10 mois maximum, a été remporté par *BDO Advisory* pour une évaluation intitulée : « *Évaluation de la pertinence, de la cohérence et de l'efficience allocative des différents types de Centres tels qu'institués par le décret du 13 mars 2009 et modifié par le décret du 5 octobre 2017 relatif à la transmission de la mémoire des crimes de génocide, des crimes contre l'humanité, des crimes de guerre et des faits de résistance ou des mouvements ayant résisté aux régimes qui ont suscité ces crimes* ».

II. Le phasage du processus d'évaluation

Le lancement de l'évaluation et son cadrage ont eu lieu en décembre 2023, suivis par une phase de revue exhaustive de la documentation mise à disposition par les services du MFWB et d'entretiens de cadrage avec des personnes de référence au sein du Ministère. La troisième phase a consisté en l'élaboration d'une enquête en ligne qui allait servir à brosser un portrait de chaque centre et type de centre, et dont les informations furent complétées par des visites de terrain. Ce travail a permis à l'équipe de recherche (BDO Advisory) de proposer une vue complète et précise de l'écosystème « *Centres* » tel qu'il existait à ce moment-là. Ce faisant, il lui a été possible de formuler des questions d'évaluation précises pour chaque critère à analyser, et d'y répondre sur la base d'une recherche riche et informée.

Ce processus d'évaluation a abouti, en septembre 2024, à la réalisation d'un rapport final qui, outre les conditions de la recherche, les méthodes et outils employés, les résultats aux questions d'évaluation et conclusions afférentes, présente une série de recommandations et scénarios à destination des instances politico-administratives et qui ont pour objet l'amélioration du dispositif « *Centres* » tel qu'institué dans le décret « Mémoire ».

III. La synthèse des constats

Les constats sur le fonctionnement et les interactions entre les Centres

- ✓ En termes d'activités menées : les *Centres de ressources* ont pour cœur d'activité la sensibilisation à caractère pédagogique et font davantage que ce qui est requis par le décret en matière d'accès aux ressources et à la documentation. Si le décret n'impose la couverture que d'un critère facultatif (qui sont tous dédiés aux types d'activités), les Centres labellisés en couvrent trois, voire les quatre. Le tronc commun d'activités entre *Centres labellisés* est important, pouvant induire un risque de forte redondance, mais les spécificités propres à chaque *Centre* permettent de mitiger ce risque. Le *Centre pluridisciplinaire*, pour sa part, peine à remplir certaines de ses missions et respecter certains des critères de reconnaissance, même si une évolution prometteuse est observée avec le développement à venir de l'Institut de recherche et d'études sur les mémoires ;
- ✓ En termes de thématiques couvertes : les *Centres de ressources* poursuivent une logique « généraliste », puisqu'ils sont tenus d'informer de manière transversale leurs publics sur les faits historiques formant l'objet du décret. Les *Centres labellisés*, quant à eux, poursuivent davantage une logique « spécialisée », voire « communautaire ». Chacun couvre, par ses activités, des thématiques mémorielles (voire des aspects particuliers de celles-ci) diverses ;
- ✓ En termes de publics ciblés et touchés : tous les *Centres*, quel que soit leur type, doivent développer une « approche dynamique de publics socialement et culturellement diversifiés. Les publics ciblés et touchés par les *Centres* sont variés : jeunes (dans le cadre scolaire ou en dehors), monde de l'éducation, monde académique, monde associatif, grand public. Nous observons toutefois que la plupart des initiatives/activités menées ciblent des publics plus spécifiques. Ce phénomène se remarque davantage parmi les *Centres labellisés ;*
- ✓ En termes de sources de financement : la part de la subvention octroyée dans le budget total des *Centres* (ou autrement dit, le « degré de dépendance financière » des *Centres* à la subvention octroyée) varie considérablement d'un *Centre* à l'autre. Les disparités sont surtout observées au niveau des *Centres labellisés*.

Les constats sur la cohérence du dispositif « Centres »

L'évaluation de la cohérence du dispositif « Centres » a distingué deux niveaux : la cohérence « décrétale » (vérifiée par l'analyse des attentes formulées par le décret) et la cohérence « de fait » (observée par l'analyse des pratiques et réalités de terrain des Centres).

Au niveau de la cohérence « décrétale », nous avons soulevé le constat suivant : les attentes à l'égard des trois types *Centres*, telles que formulées par le décret, sont caractérisées par une

certaine redondance et manquent dès lors de complémentarité. Cette observation est tant valable au niveau des missions attribuées aux types de *Centres* qu'aux critères de reconnaissance que ces derniers doivent (ou peuvent) remplir. En synthèse, la cohérence « décrétale » (théorique) est difficilement identifiable.

Les constats sur la cohérence « de fait » du dispositif « Centres »

Les projets conçus et menés en collaboration par plusieurs *Centres* sont l'exemple-même d'une cohérence de fait, chacun se reposant sur les atouts et/ou expertises des autres pour mener à bien les activités prévues dans le cadre des projets. L'équipe de recherche (BDO Advisory) émet l'hypothèse que cette situation est largement facilitée par les grandes similitudes entre (types de) Centres. Ce « tronc commun » fait office de base pour la collaboration, et en même temps, les spécificités de chaque *Centre* permettent aux projets de gagner en qualité. En dehors du cadre des projets en commun, la cohérence inter-Centres est bien moins perceptible. Elle se manifeste toutefois par la complémentarité entre les logiques d'action poursuivies par les types de *Centres*. En synthèse, la cohérence « de fait » est légèrement plus marquée, même s'il existe un risque important de redondance. »

Recommandations émises par l'équipe de recherche (BDO Advisory)

À partir de ces constatations, BDO Advisory a formulé des recommandations [26].

En résumé, ces recommandations sont :

- ✓ D'ordre administratif et financier : la réalisation d'un guide des dépenses éligibles, d'un canevas de rapport financier ainsi que l'instauration d'un mécanisme de retour sur les rapports remis. Il est à noter que depuis janvier 2025, ces dispositifs ont été élaborés et mis en place par la Coordination pédagogique ;
- ✓ La clarification des rôles entre la *Coordination pédagogique* et le *Centre pluridisciplinaire*. Sur ce point, les rôles ont été clarifiés depuis l'évaluation à mi-mandat de MNEMA Asbl (voir point Agora Mémoire du CPTM et la section relative aux activités réalisées par la *coordination pédagogique*) ;
- ✓ Les nécessités de clarifications des missions des *Centres* : une redéfinition et une réorganisation des critères de reconnaissance des *Centres* ;
- ✓ La prise en compte des sources de financement dans la sélection des *Centres labellisés* et la détermination des montants octroyés.

Certaines de ces recommandations pourraient être l'objet d'une modifications décrétales ultérieures.

[26] Le rapport complet de BDO Advisory est disponible sur demande auprès de la Coordination pédagogique Histoire & Mémoire (cimede.hm@cfwb.be). Comme précisé précédemment, en octobre 2025, le rapport a été adapté et formulé selon un format plus court par la Direction de la Recherche, de la Coordination statistique et de l'Evaluation des Politiques publiques. Le « Zoom » est accessible via le lien suivant.

SECTION V LES MODIFICATIONS DU DECRET « MEMOIRE »

Le décret du 4 avril 2024 modifiant le décret du 13 mars 2009 relatif à *la transmission de la mémoire des crimes de génocide, des crimes contre l'humanité, des crimes de guerre et des faits de résistance ou des mouvements ayant résisté aux régimes qui ont suscité ces crimes* tel que modifié par le décret du 5 octobre 2017 portent sur trois points :

1. Le Service du gouvernement en charge d'exécuter le décret : Les termes « la cellule de coordination pédagogique « Démocratie ou barbarie » sont remplacés par le « service du Gouvernement visé dans l'article 10 ». Ce service est chargé de l'exécution du décret. Il est à noter que c'est la *Coordination pédagogique Histoire & Mémoire* de la *Direction Citoyenneté, Mémoire, Démocratie* (anciennement appelée « cellule de coordination pédagogique « Démocratie ou barbarie ») qui prend en charge ces missions.

2. L'organisation d'un évènement promotionnel consacré au décret et aux acteurs du décret : L'article 10 ajoute une 7ème mission au service du Gouvernement : *« 7° organiser un événement promotionnel rassemblant les porteurs de projets potentiels, les représentants du Conseil et les représentants des différents Centres consacrés par le décret afin de contribuer à un partage d'expérience et de bonne pratique. Cet événement aura lieu au moins une fois tous les deux ans ».* Le premier évènement promotionnel a été organisé en novembre 2025 sur le thème de la « *Résistance* ». Cette journée « Décret » a connu un réel succès.

3. Les appels à projets extraordinaires et les réductions des montants alloués aux projets :
 - Les paragraphes 1er des articles 15, 16 et 17 sont complétés par la phrase suivante : *« Sur proposition du Conseil, le Gouvernement peut lancer un appel à projets extraordinaire en lien avec une commémoration ou un champ spécifique de l'objet du décret, mis en exergue au moment de l'appel »*, alinéa 1er ;
 - La somme des montants alloués aux projets sélectionnés dans le cadre des appels extraordinaire relatifs aux articles 15 et 17 est respectivement réduite à 30.000 euros ;
 - La somme des montants alloués aux projets sélectionnés dans le cadre des appels extraordinaires relatifs à l'article 16 est de 60.000 euros.

SECTION VI LES CONCLUSIONS

L'importance du décret dans les politiques mémorielles et citoyennes menées en Fédération Wallonie-Bruxelles n'est plus à démontrer.

Sur le plan formel, l'ensemble des procédures de publicité, de sélection, d'évaluation et de contrôle prévues pour les *Centres* et les projets se déroule normalement, tout en tenant compte des points d'attention formulés par les gouvernements successifs. Toutefois, il convient de noter que le retard dans la procédure de renouvellement du *Conseil de la transmission de la mémoire*, ainsi que la réduction des ressources humaines de la *Coordination pédagogique*, constituent des freins à la gestion optimale des missions qui leur sont dévolues. Ces difficultés se traduisent notamment par une planification complexe, une multiplication des réunions et une concentration importante de la charge de travail sur de courtes périodes. L'engagement d'un.e chargée.e de mission sur les mêmes critères de désignation antérieurs (nommé.e dans l'enseignement secondaire supérieur, compétences en histoire) serait nécessaire.

Sur le plan pratique, les « quatre piliers » du décret, à savoir le *Conseil de la transmission de la mémoire, la Coordination pédagogique* (CiMéDé-HM), les *Centres* reconnus et les porteurs de projets, œuvrent avec rigueur et conviction au développement du travail d'histoire et de mémoire en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Ces acteurs sont attentifs à l'actualité ainsi qu'aux évolutions de la société et démontrent une volonté constante d'adapter leurs pratiques, leurs outils pédagogiques et leurs actions afin de favoriser, principalement auprès des jeunes générations, la réflexion critique, le développement d'une citoyenneté responsable et la promotion des valeurs démocratiques défendues par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Sans prétendre à l'exhaustivité, les éléments positifs suivants peuvent être dégagés de ce rapport d'activités quant à l'impact des projets et actions réalisés dans le cadre du décret :

- ✓ le développement des actions menées par les *Centres* reconnus, qui couvrent des thématiques de plus en plus diversifiées et élargissent le spectre des publics touchés ;
- ✓ les synergies et collaborations qui se nouent entre les *Centres*, CiMéDé-HM et d'autres partenaires associatifs et institutionnels, tant au niveau national (à différents niveaux de pouvoir) qu'international, contribuant à l'émergence d'un véritable réseau en Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- ✓ le succès des appels à projets ordinaires et extraordinaires, illustré par le maintien d'un nombre élevé de dossiers déposés chaque année et par l'apparition de nouvelles thématiques parmi les sujets traités ;
- ✓ le renouvellement des candidats déposant des dossiers dans le cadre des appels à projets ;
- ✓ les sollicitations toujours plus nombreuses émanant d'acteurs du monde de l'enseignement ou du secteur associatif souhaitant développer des activités en lien avec l'objet du décret, et s'adressant aux *Centres* ainsi qu'à CiMéDé-HM afin d'obtenir des informations, des conseils et un accompagnement dans la concrétisation de leurs projets ;
- ✓ le développement de nouveaux outils pédagogiques par CiMéDé-HM, ainsi que la diversité des formats proposés (webinaires, expositions, journées d'étude, etc.) et des thématiques abordées (Shoah, Afrique centrale, Yézidis, droit international, etc.).

Ces constats devront toutefois être objectivés et confirmés au moyen d'études d'impact portant sur les effets des différentes actions entreprises auprès de leurs bénéficiaires finaux. En effet, il est nécessaire de tenir compte du fait que, bien que les objectifs poursuivis soient identiques, les conditions de réalisation des projets, leurs impacts et leurs effets sur les jeunes générations ne sont ni linéaires ni uniformes.

Le décret ne met pas en place un dispositif immuable ou figé. Il a déjà évolué et devra poursuivre cette dynamique en intégrant les enseignements tirés de sa mise en œuvre quotidienne ainsi que des évaluations successives portant sur certains aspects particuliers de son application.

À cet égard, l'équipe de recherche externe BDO Advisory a mené un travail scientifique approfondi visant à évaluer la mise en œuvre et le fonctionnement du décret depuis 2009 sous l'angle des *Centres* reconnus. Ce regard extérieur a permis d'identifier à la fois les forces du dispositif et les points de fragilité nécessitant des adaptations. Dans cette perspective, les recommandations formulées par BDO Advisory ne requérant pas de modifications décrétales ont d'ores et déjà été mises en œuvre par la Coordination pédagogique.

S'il est actuellement impossible de prédire l'évolution future de la situation, les quatre piliers du décret demeurent pleinement mobilisés afin de poursuivre, avec détermination, le travail de transmission de l'histoire et de la mémoire au service des générations présentes et futures.

ANNEXES

Annexe 1 – La composition du Conseil de la transmission de la mémoire

Le Conseil de la transmission de la mémoire est composé de dix membres effectifs (et dix membres suppléants) répartis comme suit :

- trois docteurs en histoire appartenant au personnel d'une université belge francophone ;
- deux docteurs en droit, spécialisés en droit international pénal ou en droit humanitaire appartenant au personnel d'une université belge francophone ;
- un docteur en philosophie ou un docteur en sociologie ou un docteur en sciences sociales ou un docteur en psychologie ou un docteur en médecine spécialisé en psychiatrie appartenant au personnel d'une université belge francophone ;
- trois représentants de la société civile ayant prouvé leur compétence dans le domaine couvert par le décret ;
- un représentant du Carrefour Régional et Communautaire de la Citoyenneté et de la Démocratie (CRECCIDE).

La composition du Conseil 2019 – 2024

Président : Monsieur Geoffrey Grandjean
Vice-président(e)s : Madame Evelyne Waonry et Monsieur Olivier Van der Wilt

Siègent au Conseil :

- en tant que représentants du monde académique : Madame Nathalie Colette-Basecqz (démissionnaire), Messieurs Eric David (décédé), Edouard Delruelle (démissionnaire), Geoffrey Grandjean, Hubert Roland et Pierre Van Den Dungen. Avec pour membres suppléants : Madame Nathalie Tousignant, Messieurs Henri Bosly, Raphaël Van Steenberghe, Thomas Berns, Axel Tixhon et Laurent Licata.
- En tant que représentants de la société civile : Madame Odile Remy, Messieurs Marcel Mathelot et Olivier Van der Wilt. Avec pour membres suppléants : Madame Annick Bettex, Monsieur Michel Descamps et Madame Aurore Charles.
- En tant que représentant du C.R.E.C.Ci.D.E : Madame Evelyne Waonry. Avec pour membre suppléant : Monsieur Michel Falesse.

Annexe 2 – Les coordonnées du Centre pluridisciplinaire, des Centres de ressources et des Centres labellisés

Le Centre pluridisciplinaire[27]

MNEMA asbl
Boulevard de la Sauvenière 33-35 4000 Liège
Courriel : info@MNEMA.be
Site internet : www.MNEMA.be / www.mnema-cptm.be

Les Centres de ressources[28]

Centre Communautaire Laïc Juif David Susskind (CCLJ) asbl
Rue Hôtel des Monnaies 52
1060 Bruxelles
Courriel : info@cclj.be
Sites internet : www.cclj.be - www.lahainejedisnon.be

Fondation Auschwitz
Rue aux Laines 17 bte50
1000 Bruxelles
Courriel : info@auschwitz.be
Site internet : www.auschwitz.be

Les Territoires de la Mémoire asbl
Boulevard de la Sauvenière 33-35
4000 Liège
Courriel : accueil@territoires-memoire.be
Site internet : www.territoires-mémoire.be

Les Centres labellisés[29]

Ami, entends-tu ? asbl
Rue Hambursin, 18
5030 Gembloux
Courriel : erikadonis59@yahoo.fr
Site Internet : www.amientendstu.be

Centre socio-culturel arménien de Belgique (CSCAB)
Rue du Gaz 83
1020 Bruxelles
Courriel : contact@armencom.be
Site internet :www.armencom.be

Croix–Rouge de Belgique asbl – Communauté francophone – Activités internationales
Rue de Stalle 96
1180 Bruxelles
Courriel : info@croix-rouge.be

[27] MNEMA asbl a été reconnue pour une période de cinq ans (2018-2022) et renouvelée pour 2023-2027.
[28] Les trois centres mentionnés ont été reconnus pour une période de cinq ans (2015-2019) et renouvelés pour 2020-2024 ainsi que 2025-2029.
[29] Les Centres labellisés sont reconnus pour une période de trois ans (2018-2020) renouvelés pour 2021-2023, renouvelés en partie pour 2023-2026 (non-renouvellement de la Société royale archéo-historique de Visé et de sa région / reconnaissance de European Syriac Union)

Site internet : www.croix-rouge.be

European Syriac Union (ESU)
Rue Bara 152
1070 Brussels
Courriel : contact@european-syriac-union.org
Site internet : www.european-syriac-union.org

Fondation de la Mémoire contemporaine
Avenue Victoria 5
1000 Bruxelles
Courriel : info@fmc-seh.be
Site internet : www.fmc-seh.be

Institut de la Mémoire Audiovisuelle Juive - IMAJ asbl
Avenue Ducpétiaux 68
1060 Bruxelles
Courriel : info@imaj.be
Site internet : www.imaj.be

Musée juif de Belgique
Rue des Minimes 21
1000 Bruxelles
Courriel : info@mjb-jmb.org
Site internet : www.mjb-jmb.org

Muyira- Arts et Mémoires asbl
Rue de la Vallée 16
1370 Jodoigne
Courriel : muyirasbl@gmail.com
Site internet : www.muyira.be

RCN Justice & Démocratie
Boulevard Adolphe Max 13/17
1000 Bruxelles
Courriel : info@rcn-ong.be
Site internet : www.rcn-ong.be

Annexe 3 – Les exemples de projets soutenus dans le cadre des appels à projets ordinaires (2024 et 2025) et extraordinaires (2024, 2025 et 2026)

Les appels à projets ordinaires 2024 et 2025

Article 15

- ASBL UMUCO (Diaspora rwandaise de Belgique- DRB) – *Joséphine : du génocide des Tutsi à la réconciliation* – Ce projet vise à la réalisation d'un roman illustré contenant à la fois une retranscription du témoignage de Joséphine Uwimana, rescapée du génocide des Tutsi depuis son enfance jusqu'à sa vie en Belgique et des dessins ponctuels permettant de visualiser le Rwanda ainsi que les événements racontés.
- TAXI CHEVAL PRODUCTIONS ASBL – *Le fil d'Abraham, enquête sur une disparition* – Ce projet consiste en un documentaire radiophonique de 4 épisodes de 20 minutes recueillant le témoignage d'Abraham Rochman, né en 1936 à Bruxelles de parents juifs d'origine polonaise, enfant caché durant la Seconde Guerre mondiale après la déportation de ses parents à Auschwitz.
- ATHÉNÉE LÉONIE DE WAHA ASBL – *Podcast « 1945 : Libérer l'Europe avec les volontaires liégeois du 17e bataillon de fusiliers »* – Le projet consiste en la réalisation de 8 podcasts thématiques sur l'histoire des engagés volontaires belges du 17ème bataillon de fusiliers depuis son enrôlement à Liège fin de l'année 1944 jusqu'à la libération de Plzen.
- ENTRE -VUES ASBL – *« Mémoire vive : Chili 1973 / Belgique aujourd'hui, fragments d'exil, actes de résistance »* – Le projet consiste en la réalisation de quatre capsules audiovisuelles de 12 minutes chacune, accompagnées d'un dossier pédagogique complet et mises à disposition gratuitement sur le site internet de l'asbl.

Article 16

- MAISON DE LA JEUNESSE DE SOIGNIES – *L'Ascension de l'Extrême Droite : Mémoire et Réalité* – À la suite d'une phase de préparation (rencontres avec Laurence Schram, l'asbl Mémoire d'Auschwitz et l'asbl « La Cible », visionnage de vidéos sur YouTube, animations basées sur la valise pédagogique « Métis », etc.), 10 jeunes de 18 à 20 ans partiront en Allemagne pour une visite de trois jours à Munich, Dachau et Nuremberg.
- ATHENEE ROYAL ROBERT CAMPIN DE TOURNAI – *Séjour Mémoire Autriche-Tchéquie 2025* – Ce projet de voyage en Autriche et en Tchéquie permettra à 12 élèves de l'enseignement général de de comprendre à la fois le projet nazi d'épuration raciale, la déportation politique et l'univers concentrationnaire. Il s'agira de visiter le château d'Hartheim, le ghetto de Terezin, les camps de Mauthausen et d'Ebensee, l'église des Saints-Cyrils-et-Méthode de Prague et Lidice.
- ATHENEE ROYAL LIEGE 1 CHARLES ROGIER – *Visite de la grande mosquée de Paris* – Ce voyage à Paris s'inscrit dans un projet réalisé en plusieurs étapes autour de l'acquisition et de la transmission de la mémoire de la Shoah et permet d'aborder un pan de l'histoire de la Seconde Guerre mondiale méconnue à savoir que l'imam, Si Kaddour Benghabrit, de la Grande mosquée a caché des Juifs pour les protéger des persécutions nazie.
- YOU BELONG ASBL – *Mémoire vive : Du souvenir à la citoyenneté* – Le projet consiste à mettre en place un séminaire à destination de 15 à 20 enseignant.es du secondaire (cours d'histoire) afin de leur fournir les outils nécessaires pour mener en classe un travail de mémoire active autour des crimes de guerre, génocides, crimes contre l'humanité du 20e et 21e siècles. Ce projet de mémoire active s'articule autour de trois dimensions : la recherche familiale et personnelle, la mise en perspective historique, juridique et psychologique et la restitution critique et citoyenne valorisant les parcours des élèves. Chaque enseignant participant s'engagera à mettre en œuvre ce projet avec une à trois classes de 4e a 6e secondaire.
- ATHENEE ROYAL JOURDAN – *Les passeurs de mémoire à Madrid, une mémoire ambiguë* – Il s'agit d'une initiative des élèves de l'option sciences humaines de l'Athénée Royal Jourdan. L'objectif de ce voyage à Madrid est de découvrir les réalités du franquisme et les horreurs de la dictature à travers l'étude d'archives, de témoignages et de lieux de mémoire méconnus et de leur permettre de comprendre comment une société bascule dans la privation des libertés, la division, la censure, la violence et la répression

Article 17

- AMI, ENTENDS-TU ? – *Module d'activités pédagogiques « Les enfants de Janusz Korczak »* – Le porteur de projet souhaite développer un projet global autour de la figure de Janusz Korczak. Un module d'activités et une valise pédagogique seront développés et permettront d'aborder les thèmes de la Shoah, des ghettos, des droits des enfants dans les conflits (la CIDE) de la résistance et du racisme.

- ATHENEE ROYAL LESSINES – *« Résistances » : création d'une pièce de théâtre en classe d'histoire* – Dans le cadre des 80 ans de la capitulation allemande, le porteur de projets propose de créer une pièce de théâtre sur le thème de la résistance aux régimes totalitaires avec des élèves de l'option histoire (16-18 ans).

- MEMOIRE, CULTURE ET TRANSMISSIONS – *Les Résistances à Molenbeek-Saint-Jean. Portraits de 13 résistantes et résistants (phase 2)* – L'asbl souhaite réaliser la seconde phase de son projet autour de la résistance à Molenbeek saint Jean. Cette nouvelle phase « La Résistance à Molenbeek-Saint-Jean. Portraits de 13 résistantes et résistants » propose la création d'une exposition sur la Résistance à Molenbeek-Saint-Jean à travers les portraits de 13 résistants ayant un lien avec la commune de Molenbeek-Saint-Jean. Le projet sera mené par les élèves de 6e primaire de 7 classes issues des 4 écoles fondamentales du Pouvoir Organisateur de Molenbeek-Saint-Jean, près de 150 enfants

- FONDATION DE LA MEMOIRE CONTEMPORAINE – *Intertitres : numérisation de la presse juive de Belgique* – « Intertitres » vise à numériser et centraliser un ensemble de périodiques et de journaux juifs produits au cours du XXe siècle, aujourd'hui dispersés dans différentes institutions patrimoniales (Musée Juif de Belgique, Stadsarchief de Bruxelles, Bibliothèque royale de Belgique, KADOC, EHC, etc.). Ces publications constituent des sources uniques pour la compréhension de l'histoire des Juifs en Belgique, de leur vie associative, culturelle et religieuse, de leur rapport à l'immigration, de leur reconstruction après la Seconde Guerre mondiale et de leur inscription dans l'espace démocratique belge.

Les appels à projets extraordinaires 2024-2025-2026

2024 : 30 ans du génocide des Tutsis au Rwanda

- ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SAINT-BARTHELEMY, ATHENEE ROYAL JOURDAN ET ASBL PO COMITÉ ORGANISATEUR ISJ CARLSBOURG – *Rwanda 94-24 Cœur contre cœur* – Trois établissements scolaires, l'Athénée Jourdan de Fleurus, le Collège Saint-Barthélemy de Liège et l'Institut Saint Joseph de Carlsbourg, souhaitent coorganiser un voyage d'une semaine au Rwanda. Une quinzaine de jeunes « ambassadeurs » de 16 à 18 ans (choisis par leurs pairs) et leurs quatre professeurs seront accompagnés durant le séjour par Jean Ruzindaza, rescapé du génocide. Ils visiteront des lieux de mémoire (Gisozi, Nyamata, Murambi et Bisesero) et rencontreront des associations locales (AMI, élèves d'école locale, habitants d'une communauté de réconciliation).

- RCN JUSTICE ET DEMOCRATIE – *Conférence/Formation : 30 ans après le génocide des Tutsis : De la préservation de la mémoire à la sensibilisation aux discours négationnistes* – RCN Justice et Démocratie souhaite organiser une journée de formation pour le grand public et les agents éducatifs et associatifs en novembre 2024. La matinée abordera la question des effets de la colonisation et de la responsabilité des anciennes puissances coloniales dans la création de divisions sociales et ethniques au Rwanda. Ensuite, la persistance du discours négationniste sera appréhendée notamment au regard des dynamiques géopolitiques actuelles de la région des Grands Lacs.

- CENTRE COMMUNAUTAIRE LAÏC JUIF DAVID SUSSKIND – *Kwibuka 30 – Hishum em – Zakhor* – Le CCLJ souhaite organiser une semaine culturelle et mémorielle du 15 au 19 avril dédiée à la 30e commémoration du génocide des Tutsi. Le titre de cette semaine, Souviens-toi en kinyarwanda, en arménien et en hébreu illustre la volonté des porteurs du projet que les communautés arménienne et juive se montrent solidaires de la communauté rwandaise et que tous les publics soient sensibilisés à l'histoire du génocide des Tutsi au Rwanda et à ses conséquences.

- MUYIRA – ARTS ET MEMOIRE – *Mawe / Les Femmes debout* – Muyira propose une exposition d'œuvres de Bruce Clarke et un spectacle de lecture et de musique intitulé *Mawe*. Ces deux projets portent sur la thématique des femmes et du génocide. L'exposition est composée de paroles de rescapées, de citations, des traces imprimées sur des voiles semi-transparents accompagnées par des images grands formats de femmes debout, « médiatrice de la mémoire ».

2025 : « Figure locale de résistance et/ou de collaboration »

- MAISON DES RÉSISTANCES – *Un métis dans la résistance : André Liégeois* – Le projet porte sur le témoignage d'André Liégeois, dernier résistant belge d'origine congolaise encore en vie et de son action dans la Résistance dans la région de Liège entre 1941 et 1944 pour l'Armée Secrète : transport de documents et de fonds pour l'Armée secrète, puis réception d'armes et de containers parachutés, transferts vers le maquis, sabotages, participation au maquis et à la libération d'Angleur. Il consiste en la conception d'un documentaire monté par le réalisateur Marco Perri à partir de rushs d'interviews (2020-21) et de nouvelles interviews réalisées en 2025 au domicile d'André Liégeois, à Jupille- sur- Meuse.

- FÉDÉRATION NATIONALE DES COMBATTANTS DE BELGIQUE – *« Mère de guerre »* – « Mère de Guerre » est une pièce de théâtre de marionnettes, interprétée par son auteur Adolphe Nysenholc, orphelin de guerre de ses deux parents, qui témoigne de son vécu d'enfant caché durant la 2ème guerre mondiale. Il met en scène ses sauveurs et fait revivre les personnes de son récit *« Bubelé, l'enfant de l'ombre »*.

- ATHÉNÉE ROYAL RIXENSART-WAVRE – *« We remember »* : sur les traces de résistants belges déportés au camp de Struthof » – Le projet consiste à visiter le camp de Struthof-Natzwiller et le Mémorial Alsace Moselle avec 18 élèves de 6e secondaire, accompagnés de guides experts avant et pendant le voyage. Chaque élève sera porteur de mémoire d'un résistant belge déporté à Struthof, dont il cherchera des informations biographiques, les raisons de sa déportation, les faits de résistance, des détails de sa vie dans le camp.

- MEMOIRE, CULTURE ET TRANSMISSIONS – *Les résistances à Molenbeek-Saint-Jean. Portraits de 13 résistantes et résistants* – L'asbl Mémoire, culture et transmissions propose un projet autour de 13 résistants qui sont nés, ont vécu ou travaillé dans la commune de Molenbeek. Dans un premier temps, l'asbl travaillera à la collecte d'informations et d'archives sur ces personnes. Ensuite, les élèves de 6e primaire d'écoles volontaires de la commune participeront au projet en co-réalisant une exposition sur ces résistants.

- LAICITE ET HUMANISME EN AFRIQUE CENTRALE – *Comprendre le passé, éclairer l'avenir. Cahiers pédagogiques sur la colonisation belge et la résistance congolaise* – Ce projet a pour objectif de renforcer les connaissances et compétences pédagogiques des professionnels de l'éducation par le biais d'outils pédagogiques qui documenteront la résistance congolaise tout au long de la période coloniale – des révoltes populaires aux formes plus subtiles de contestation culturelle et politique – mais aussi d'établir des passerelles avec les formes contemporaines de domination. Une partie de ces dossiers sera consacrée à plusieurs portraits de figures historiques congolaises afin d'illustrer les différentes formes de résistance.

2026 : « Transmission de la mémoire et post-mémoire ».

- AMI, ENTENDS-TU ? ASBL – *« La malle d'Emma »* – Le projet « La malle d'Emma » conçu par l'asbl Ami, entends-tu ? est né de la rencontre entre l'asbl et d'Emma, arrière-petite-fille de Jeanne Boulengier, résistante dans le réseau Comète et dans le réseau Tempo et d'Emile Delbruyère, fusillé par l'occupant nazi au tir national. Emma a reçu une malle de son arrière-grand-mère contenant des objets et des archives familiales liées à cette période et à l'incarcération de Jeanne Boulengier à Ravensbrück. Agathe, sœur d'Emma, élève à l'Athénée Royal de Rixensart-Wavre (ARRW) en parle à son enseignante en histoire.

- ATHENEE ROYAL DE RIXENSART-WAVRE – *« Jeanne Boulengier, résistante belge à Ravensbrück »* – Ce projet de visite du camp de concentration de Ravensbrück mené par l'Athénée royal de Rixensart-Wavre s'inscrit dans le cadre du projet « La malle d'Emma » avec l'asbl Ami, entends-tu ? consistant en la co-construction d'un dossier pédagogique à partir d'une malle contenant les archives de Jeanne Boulengier, résistante et déportée à Ravensbrück. Les 25 élèves de 5ème secondaire de la filière immersion anglaise de l'Athénée royal Rixensart-Wavre (dont Agathe, arrière-petite-fille de Jeanne) participeront au voyage qui a pour objectif de visualiser les lieux où Jeanne Boulengier a été déportée et faire un lien avec les archives et objets contenus dans la malle.

- ATELIER COTE COUR – *« Etterbeek 40-45 : Transmission d'une résistance locale »* – Le projet vise à créer un spectacle théâtral sur des femmes résistantes pendant la seconde Guerre mondiale avec une attention particulière portée aux parcours de femmes résistantes ayant vécu à Etterbeek. Un autre focus sera aussi mis sur les dynamiques de résistance dans les Ardennes (le Commando wallon, sa sous-cheffe et ses sabotages dans la région de Trois-Ponts). Le projet s'adresse à des adultes ayant vécu des difficultés psychiques et sociales qui participent à tout le projet.

- ASSOCIATION POUR LA MEMOIRE DE LA SHOAH – *« De Bruxelles à Izieu : A road movie to memory »* – L'objectif de ce projet est de transformer l'expérience du voyage d'études vers la maison d'Izieu organisé depuis 2022 par l'association pour la mémoire de la Shoah en un outil pédagogique durable grâce à la réalisation d'un reportage filmé de 26 minutes. Ce film sera conçu comme un modèle méthodologique destiné à être utilisé par des enseignants, des associations et des acteurs de la transmission mémorielle.

- URBANISA'SON ASBL – *« Balades sonores : pavés de mémoire et traces de Résistance à Saint Gilles »* – Le projet « Balades sonores : pavés de mémoire et traces de Résistance à Saint Gilles » conçu par l'asbl Urbanisa'son consiste en la réalisation de 5 parcours de 25 capsules sonores ayant pour fil conducteur les pavés et lieux de mémoire de la commune de Saint-Gilles. Les élèves de 6ème primaire des écoles communales seront acteurs dans la création de ces nouveaux parcours et des capsules sonores, en documentant une quarantaine de pavés via interviews, cartographie et enregistrements.

- HUMURA-IYUBAKE ASBL – *« Arts et post mémoire : transmission du génocide perpétré contre les Tutsis auprès des jeunes générations rwandaises en Belgique »* – Le projet « Arts et post mémoire : transmission du génocide perpétré contre les Tutsis auprès des jeunes générations rwandaises en Belgique » de l'asbl HUMURA-IYUBAKE a pour objectifs de réaliser des ateliers « Arts et Mémoire » afin de permettre à des adolescents et des jeunes adultes rwandais vivant en Belgique d'exprimer – par des médiations artistiques – leur vécu, leurs questionnements et les impacts transgénérationnels du génocide des Tutsis au Rwanda dans leur vie quotidienne ; de préserver leurs témoignages et de les sensibiliser au travail de mémoire (articulation : histoire, art, mémoire et citoyenneté).

- MI BARRIO LAB ASBL – *« Mi Barrio Bruxelles - Passeurs de mémoire »* – Le projet souhaite crée des ateliers avec des jeunes de 2ème ou 3ème génération afin de récolter et transmettre les témoignages des exils latino-américains à Bruxelles et de les valoriser via une plateforme web. Il vise à documenter, transmettre et valoriser les mémoires liées aux dictatures militaires, aux violences d'État, aux persécutions politiques, aux disparitions forcées et aux crimes contre l'humanité ayant marqué l'histoire de plusieurs pays d'Amérique latine, ainsi que les mouvements de résistance, de solidarité internationale et d'engagement militant qui s'y sont opposés.

- BABELFISH – *« Tondues »* – Le projet souhaite réaliser un documentaire sonore sur les femmes tondues à la libération pour faire émerger un regard nouveau sur cette période à travers le prisme du genre et en challengeant nos représentations des victimes et des bourreaux, du rapport entre Bien & Mal pendant la Seconde Guerre mondiale. "Tondues" s'intéresse à l'intime, à la féminité, à la sexualité, à la distribution genrée des rôles et souhaite parler autrement de la guerre.